

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 105
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

ACTION DE LA FRANCE EN
EUROPE ET DANS LE
MONDE



PROGRAMME 105
Action de la France en Europe et dans le monde

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Philippe ERRERA

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

En 2022, le programme 105 représentait 1,95 milliard €, soit 31,9 % des crédits du MEAE dont 723,44 M€ consacrés à la rémunération de 59,7 % des emplois du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

C'est dans un contexte d'accélération et de multiplication des crises, marqué notamment par l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie, mais aussi la crise énergétique et l'inflation mondiales, que le MEAE a mobilisé en 2022 les moyens du programme 105 pour mettre en œuvre l'engagement de la France en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales et en faveur du multilatéralisme et du renforcement de l'Europe. L'outil diplomatique financé par ce programme s'est avéré fort et réactif face à ces défis.

I - Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

Le déclenchement de l'invasion russe contre l'Ukraine le 24 février 2022 a fortement mobilisé le ministère. Cette guerre, qui s'est inscrit dans la durée et a affecté de nombreux secteurs d'activité, constitue une rupture stratégique fondamentale pour la France et pour tout le continent européen. Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la France a coordonné l'action de ses partenaires européens sur les sujets Russie/Ukraine dans toutes ses dimensions (politique, sécuritaire, énergie, sanctions...). Illustrant le soutien résolu de la France, la conférence sur le soutien au peuple ukrainien et la résilience civile de l'Ukraine organisée en décembre 2022 à Paris, a rassemblé plus d'une quarantaine d'État et plus d'une vingtaine d'organisations internationales et débouché sur des engagements de soutien à hauteur d'1 milliard €.

Le conflit a également entraîné une hausse de nos contributions obligatoires au Conseil de l'Europe, compte tenu de l'expulsion de la Russie. La contribution française à l'OTAN a également été renforcée, du fait de l'augmentation du budget civil décidée par les Alliés. Parallèlement, des contributions internationales volontaires ont été réaffectées à la réponse aux conséquences de la guerre. Ainsi, la contribution de la France a été décisive pour le nouveau programme de soutien à l'Ukraine de l'OSCE, pour le lancement d'une enquête par la Cour pénale internationale, ainsi que pour le programme de déminage du PNUD. Enfin, le programme 105 a contribué au financement de la Facilité européenne pour la paix (FEP) à hauteur de 83 M€, dont 29 M€ transféré au ministère des Armées.

Des efforts importants ont par ailleurs été déployés pour les opérations d'évacuation qui ont permis le rapatriement de la totalité des Français présents sur le territoire ukrainien lors de l'agression militaire de la Russie. La cellule de réponse téléphonique de crise a également été assurée et l'information et les conseils délivrés en ligne par le ministère ont continué en 2022 de démontrer leur utilité pour les voyageurs et expatriés français, en Ukraine comme partout ailleurs dans le monde.

En parallèle, la France a continué d'œuvrer activement à la recherche de solutions politiques à plusieurs crises graves et au renforcement de partenariats et de dialogues multilatéraux contribuant à la stabilité et à la sécurité internationales. Ces actions sont détaillées dans le présent rapport. Citons notamment l'évolution de notre posture au Sahel ; la coordination avec la CEDEAO, l'ONU, l'UE pour accompagner la transition en Guinée et au Burkina Faso suite aux coups d'État ; le suivi de la situation en Afghanistan en concertation avec nos partenaires européens ; la mobilisation en faveur de la sécurité régionale au Moyen-Orient en lien avec nos partenaires régionaux ou encore du Quad, dans un contexte de tensions croissantes et de provocations iraniennes sur le volet nucléaire ; le renforcement de l'action européenne en faveur de la stabilité dans la région Indopacifique (Forum Indopacifique organisé sous présidence française du Conseil de l'UE) ; le soutien à la mobilisation internationale face à la crise politique, sécuritaire et humanitaire à Haïti, ou encore le soutien à la Moldavie.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la France a poursuivi la défense de ses priorités dans les enceintes européennes et internationales, conformément à son évaluation de la menace terroriste : attention renouvelée sur les zones Levant, Afghanistan et Afrique de l'Ouest/Sahel, poursuite des travaux en matière de lutte contre le terrorisme

en ligne et de lutte contre le financement du terrorisme. Le dispositif de coopérants de la direction de la Coopération de sécurité et de défense (DCSD) et son réseau d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR) ont agi en appui à l'action de la France sur le continent africain en participant à la manœuvre globale d'endiguement de la menace terroriste vers les pays d'Afrique de l'Ouest.

Enfin, pour renforcer nos capacités à faire face aux nouvelles menaces et à la guerre informationnelle, le ministère s'est doté en 2022 de deux nouvelles sous-directions spécialisées : la sous-direction de la Cyber-sécurité au sein de la direction des Affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement et la sous-direction de la Veille et de la stratégie, au sein de la direction de la Communication et de la presse.

II - Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe

La guerre en Ukraine a contribué à la multiplication de crises liées et à la remise cause de l'ordre international, fondé sur le respect de la souveraineté nationale et de l'intangibilité des frontières. Ce contexte d'instabilité géopolitique a nécessité des efforts supplémentaires pour que la France assure son rôle de puissance d'équilibre en continuant de défendre un multilatéralisme efficace face aux défis globaux.

L'effort impulsé en 2020 d'augmentation du volume des contributions internationales volontaires financées sur le P105 a été poursuivi en 2022 et a permis de conforter l'influence de la France au sein du système multilatéral. Le programme 105 a ainsi contribué en 2022 au financement et aux projets de 95 organisations internationales et européennes, opérations de maintien de la paix et autres instruments internationaux. Ce financement a continué de marquer notre volonté d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et de participer de manière active au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie, climat...). Il a également permis le positionnement de candidats et d'orientations stratégiques françaises au centre des actions de l'ONU et d'autres institutions clefs.

L'année 2022 a été marquée par la Présidence française de l'Union Européenne au cours de laquelle le MEAE a été chef de file tant pour l'organisation des 64 événements jalonnant le semestre de présidence que pour l'accompagnement des négociations engagées dans les différentes formations du Conseil, ainsi qu'en trilogue. La mise en œuvre opérationnelle de cet agenda de travail s'est puissamment accélérée avec la guerre d'agression russe en Ukraine : adoption de l'Agenda de Versailles avec pour objectif le renforcement de l'autonomie stratégique dans les secteurs industriels clés ; adoption et mise en œuvre de l'agenda RePower EU ; soutien à l'Ukraine dans toutes ses dimensions ; mise en œuvre de trains de sanctions contre la Russie ; lancement de la Communauté politique européenne ; etc. Cet agenda de transformation profonde de l'UE s'est poursuivi bien au-delà de la PFUE.

III - Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

Le MEAE a poursuivi sa stratégie pluriannuelle pour la transformation numérique, engagée depuis 2020, qui vise à mettre le numérique au service des missions régaliennes du ministère, des usagers via le développement des démarches en ligne, ainsi que des agents du ministère (outils de mobilité, applications métiers internes). En outre, un effort particulier est orienté vers le renforcement de sécurité des systèmes informatiques dans un contexte de recrudescence des cyberattaques contre le ministère.

Le MEAE conduit une politique immobilière dynamique dans 170 pays, regroupant plus de 2000 bâtiments, reposant sur les orientations fixées par la Ministre et avec pour objectif d'offrir un environnement de travail adapté aux agents et aux missions d'accueil des communautés françaises, partout dans le monde. Vingt chantiers ont été livrés en 2022, malgré les contraintes sanitaires et sécuritaires, parmi lesquels la relocalisation des consulats généraux de France à San Francisco et à Atlanta, le réaménagement du campus diplomatique à Bagdad et la rénovation de la résidence à Dublin.

La politique immobilière s'articule avec le plan de sécurisation des emprises diplomatiques, dans un contexte de dégradation sécuritaire. Suite à la fin du précédent plan pluriannuel, financé en partie par une avance de 64,6 M€ sur le CAS, un renforcement des crédits d'investissement sur le programme 105 est mené depuis 2021, afin de garantir la mise à niveau de la sécurité des postes. En 2022, plusieurs opérations d'envergure ont été menées, notamment en Guinée, sur le campus diplomatique de New Delhi, au Soudan. La nouvelle ambassade de France en Libye, opération d'ampleur et emblématique en matière de sécurisation, a été terminée en 2022.

Le soutien au réseau diplomatique se poursuit. Bien que confrontés à de nouveaux enjeux dans un monde en pleine transformation et dans un contexte inflationniste, les postes poursuivent leurs efforts de modernisation et rationalisation, dans le prolongement de la mutualisation des moyens opérée en 2019.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

INDICATEUR 3.2 : Efficience de la fonction support

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.5 : Efficience de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	82,8	90	91	91	94
Coût unitaire des formations par élève	€	Non déterminé	Non déterminé	4290	4200	4 750
Part de femmes participant aux formations	%	Non déterminé	Non déterminé	2,16	7	7,4

Commentaires techniques

Source des données : Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés. Il est établi selon la formule : ((valeur en programmation annuelle des actions confiées aux postes - montant des remontées de fonds libres) / valeur en programmation annuelle des actions confiées aux postes).

Sous-indicateur 1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des femmes participant aux formations » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	32 342 294	63 069 166	20 000 000	39 185 000	30 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	Sans objet	Sans objet	95	100	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	195	66	20	27	60

Commentaires techniques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » = Nombre de consultations de la rubrique sur le site France Diplomatie.

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio personnes localisées/personnes signalées » = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours.

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant » = Nombre de secondes entre l'appel de l'usager et le moment où il peut s'entretenir avec un agent.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

Sous- indicateur 1.1.1 : Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes diplomatiques qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation et les stages, les missions d'expertise, l'aide logistique directe et de façon plus marginale, le fonctionnement.

Conformément aux procédures de suivi de l'exécution budgétaire et à la stratégie de la DCSD, le taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense a été atteint (91 %) grâce au redéploiement en cours de gestion des ressources centralisées et déléguées relevant d'actions programmées en 2022 mais non exécutées.

Ces ressources relèvent, pour les principaux montants :

- de la sous-consommation du budget dédié aux missions d'expertise ;
- du report à l'exercice suivant de deux projets d'achats logistiques importants en montant (construction d'un hangar ULM au Bénin et livraison d'un système d'identification biométrique par empreintes digitales à Djibouti).

Sous-indicateur 1.1.2 : Coût unitaire des formations par élève

La principale modalité d'action de la DCSD consiste en la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Ces formations et stages sont dispensés tant en France (essentiellement au sein des Écoles des ministères des Armées et de l'Intérieur) qu'à l'étranger. À l'étranger, l'essentiel des formations financées par la DCSD est dispensé au sein du réseau des ENVR. Les formations et stages représentent environ les 2/3 du budget d'intervention de cette direction. Dispensées localement, elles sont d'un coût inférieur à celles suivies en France.

L'indicateur de « Coût unitaire des formations par élève » a été instauré dans le cadre du projet annuel de performance 2022 : il est à ce titre évalué pour la première fois dans le cadre du présent rapport. Pour l'année 2022, un résultat de 4200 € est constaté, proche mais en-deçà de la cible 2022. Cette donnée doit servir d'étalon à cette direction pour en suivre l'évolution en 2023. Dans une démarche de maîtrise des coûts couplée à un contexte global inflationniste, la DCSD vise une stabilisation du résultat en 2023.

Sous-indicateur 1.1.3 : Part des femmes participant aux formations

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, cette direction a souhaité se doter en 2022 d'un indicateur permettant de mesurer la part des femmes bénéficiant d'une formation ou d'un stage financée par la DCSD. Il est ainsi évalué pour la première fois dans le cadre du présent rapport.

Pour l'année 2022, un résultat de 7 % est constaté. Ce dépassement important de l'objectif initialement fixé traduit une difficulté à évaluer un socle initial, compte-tenu de la faible représentation des femmes au sein des structures de

Défense, de sécurité intérieure ou de protection civile de nombreux États partenaires. Il peut néanmoins être attribué à la démarche importante entreprise en 2022 par la DCSD d'encouragement des États partenaires à présenter la candidature de femmes au titre des formations financées. L'objectif initialement fixé au PAP 2023 sera réévalué à la lumière des résultats de 2022.

Indicateur 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

Sous-indicateur 1.2.1 : Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs »

L'année 2022 est marquée par la réouverture de la plupart des pays au tourisme et une décrue attendue du nombre de consultations par rapport à l'année 2021. Cette dernière avait donné lieu à un nombre record de consultations lié à la pandémie de Covid-19 et aux besoins accrus d'informations des voyageurs sur les conditions d'entrée dans les pays de destination.

Le MEAE, grâce à la qualité du service fourni - dont les procédures sont certifiées ISO 9001 - et à une communication ciblée, en lien avec le SIG et les autres ministères, a réussi à maintenir un niveau élevé de fréquentation en 2022. Le nombre de consultations est ainsi en hausse significative par rapport à la période pré-Covid, montrant une amélioration sensible de la notoriété du service.

L'estimation pour 2023 et les années suivantes reflète une anticipation de relative stabilité, dans le contexte d'une levée désormais quasi-complète des restrictions aux voyages.

Sous-indicateur 1.2.2 : Ratio personnes localisées / personnes signalées

Cet indicateur constitue un objectif essentiel de la plupart des cellules de crise, qui consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

En 2022, la survenance de la crise en Ukraine au mois de février a été l'occasion de tester la viabilité de cet indicateur. Les opérations menées par le CDCS ont permis d'évacuer un total de 1454 Français et ayants-droit depuis le territoire ukrainien. Tous les compatriotes s'étant signalés de différentes manières au CDCS ou à notre ambassade à Kiev ont pu être localisés, pris en charge et/ou rapatriés. Il en résulte un taux de 100 % pour cet indicateur, rapporté à cette crise.

La cible pour 2023 et les années à venir demeure d'approcher le plus possible d'un objectif de 100 %. La valeur retenue de 95 % représente la marge d'erreur toujours possible pour des crises dont la durée peut parfois s'allonger dans le temps, à l'instar de la crise ukrainienne.

Sous-indicateur 1.2.3 : Temps moyen d'attente d'un appelant

En 2022, 4 crises ont nécessité l'activation d'une réponse téléphonique spécifique, le flux d'appels se révélant trop important pour le Quart-veille du Ministère : la guerre en Ukraine, les manifestations au Kazakhstan et au Burkina Faso ainsi que l'attentat d'Istanbul. Sur l'ensemble de l'année, les appelants ont en moyenne attendu 27 secondes avant traitement de leurs appels, soit 7 secondes de plus que la cible 2022.

Pour l'Ukraine, le temps moyen d'attente sur le premier mois de la crise s'élevait à 36 secondes, soit 16 secondes de plus que l'objectif fixé. Sur ce premier mois, ce sont 90 % des appels de la crise qui ont été réceptionnés, avec un temps moyen de traitement des appels de 5 minutes et 46 secondes. Par la suite, le temps moyen d'attente d'un appelant est monté à 58 secondes, la réponse téléphonique fonctionnant sur un mode dégradé, avec un seul répondant, également chargé d'assurer le suivi du pôle communauté. Pour le Kazakhstan, le Burkina Faso et la Turquie, les temps d'attente étaient respectivement de 3, 8 et 7 secondes, soit très en deçà de l'objectif des 20 secondes.

AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

En 2022, le MEAE a poursuivi son action en faveur de la stabilité et de la sécurité internationales, notamment par le traitement de crises majeures mais aussi par le renforcement de partenariats et de dialogues bi- et multilatéraux.

En Afrique du Nord et Moyen-Orient

- En Iran : Dans le contexte d'une relation bilatérale très dégradée (du fait notamment de la détention d'otages français), développement d'une politique fondée sur le soutien aux femmes face à la répression des manifestations en cours (prix franco-allemand des droits de l'Homme) et appui à la mise en œuvre de sanctions européennes « robustes » à l'égard du régime de Téhéran (sanctions droits de l'Homme, sanctions contre la fourniture de drones iraniens à la Russie).
- Irak et sécurité régionale : la France a co-organisé en décembre 2022 le sommet de la « Mer morte » (Bagdad II). Outre la dimension politique et sécuritaire au cœur de ce sommet (préservation de la stabilité de l'Irak, baisse des tensions régionales et maintien des canaux de discussion...), le sommet a également permis de promouvoir la perspective de projets de coopération concrète (projet d'interconnexion énergétique régionale).
- Dans le Golfe : les déplacements du président de la République à Abou Dhabi (mai) et à Doha (décembre) ont conforté l'étroitesse de notre relation avec deux acteurs majeurs dans la région dont l'influence est notable dans plusieurs crises qui intéressent la France au premier chef (Tchad, Corne de l'Afrique, Libye...). De même, l'instauration d'un climat de confiance entre Paris et Ryad à la faveur de la visite à Paris du Prince héritier en juillet 2022 a permis, notamment, de poursuivre la coopération en faveur du Liban (entre King Salman Relief Center et le CDCS).
- Au Liban : l'engagement du président et des autorités est demeuré fort en 2022. La France a continué à appeler à un déblocage de la situation politique (élection d'un président, formation d'un gouvernement et mise en œuvre des réformes) dans différentes enceintes et formats, notamment lors de la réunion trilatérale (France-EU-Arabie Saoudite) en marge de l'AGNU en septembre 2022. Sur le plan régional, le rôle de la France dans la finalisation de l'accord de démarcation de la frontière maritime entre le Liban et Israël d'octobre dernier a été salué par l'ensemble des parties prenantes, notamment par Washington.
- Pour la Syrie : maintien de la Syrie à l'agenda international en suscitant en 2022 plusieurs réunions du Small Group, en mobilisant les partenaires internationaux au sein des Nations unies (réunion en marge de l'AGNU de septembre 2022), avec une focalisation sur la question des réfugiés en coordination avec le HCR.
- En Libye : la France a œuvré en 2022 au maintien de la stabilité sur le terrain et à la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, indispensable à la tenue des futures élections. Le groupe de travail sécuritaire du processus de Berlin qui s'est réuni à Tunis le 8 décembre sous co-présidence française et en présence du comité militaire conjoint 5 + 5 ainsi que du RSSGNU Abdoulaye Bathily, a permis de valider plusieurs projets : force conjointe entre l'Est et l'Ouest pour garantir le cessez-le-feu et sécuriser les frontières, travail de dialogue avec les milices, coopération avec les pays voisins -Tchad, Niger, Soudan-pour réactiver la coopération régionale sur la sécurisation des frontières et le retour des mercenaires étrangers dans leur pays d'origine.
- Au Maghreb : dans le contexte des tensions algéro-marocaines et d'une relation bilatérale affectée par des coopérations insuffisantes avec ces États en matière migratoire, le déplacement du président de la République à Alger (août) et celui de la ministre au Maroc (décembre) a permis de rétablir un climat de confiance avec ces deux partenaires majeurs. La visite du Président de la République en Algérie en août et la réunion du comité interministériel de haut niveau (CIHN) entre les gouvernements algérien et français en octobre 2022 à Alger ont engagé une nouvelle dynamique de coopération entre nos deux pays. Avec la Tunisie, qui traverse une crise économique et sociale profonde, la France a maintenu un dialogue politique de haut niveau (déplacement à Djerba pour le sommet de l'OIF du président de la République en décembre ; visite de la cheffe du gouvernement tunisien en France en septembre) et a mobilisé les autres bailleurs internationaux de la Tunisie pour permettre la conclusion d'un accord avec le FMI (report de l'examen du programme en décembre).

En Afrique subsaharienne et océan Indien

Le ministère a mis en œuvre le soutien de la France aux pays africains face aux conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine, via les initiatives FARM et *Save the Crops* pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire, face à

l'urgence mais aussi en renforçant, sur le long terme, la souveraineté alimentaire de nos partenaires africains. La France a également contribué au transport et à la distribution de 25.000 tonnes de blé offerts par l'Ukraine à la Somalie.

L'Afrique a été une des priorités géographiques de la présidence française de l'Union européenne avec la tenue les 17 et 18 février à Bruxelles du Sommet Union européenne – Union africaine. Les chefs d'État européens et africains se sont accordés sur un nouveau partenariat entre deux continents pour bâtir un avenir commun. Le Sommet a également été l'occasion de lancer de nouvelles Initiatives Équipe Europe et le volet Afrique de la stratégie *Global Gateway*, qui consacre 150 milliards d'euros d'investissement aux projets d'infrastructure au continent.

Enfin l'agenda de renouvellement du partenariat avec l'Afrique, après le Nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier de 2021, a été poursuivi :

- Lancement du cycle de forums « Notre Futur — Dialogues Afrique-Europe », qui vise à favoriser les échanges entre les jeunes des deux continents. Après une première édition à Johannesburg les 7 et 8 octobre 2022 sur le thème « Les chemins de la démocratie », la seconde sur le thème : « S'engager ! », s'est tenue à Yaoundé du 1^{er} au 3 décembre 2022.
- Lancement de la Fondation de l'innovation pour la démocratie le 6 octobre 2022 à Johannesburg. Issue des propositions du rapport remis par Achille Mbembe au Président de la République en amont du Sommet de Montpellier, cette initiative soutient les acteurs de la démocratie sur le continent africain.
- Poursuite de la préfiguration de la Maison des Mondes africains.

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest

- Poursuite de l'évolution de notre posture au Sahel, dans le prolongement des annonces présidentielles de juillet 2021 : fin officielle de l'opération Barkhane (actée le 9 novembre 2022) et poursuite de la lutte contre le terrorisme dans la région en soutien aux pays qui en font la demande, sur la base d'une expression claire de leurs besoins, et dans le cadre d'une dynamique plus partenariale et intégrée avec les armées locales ; accent mis sur le volet civil de notre coopération, notamment sur les engagements pris en direction de la jeunesse africaine ; poursuite du renforcement de notre soutien aux États côtiers du Golfe de Guinée face à la menace terroriste ; contribution à la mobilisation internationale en faveur de la région (nouvelle mission de PSDC de l'Union européenne au Niger, revue stratégique de la MINUSMA par le Secrétaire général des Nations unies, Coalition pour le Sahel et Alliance Sahel).
- Coordination avec la CEDEAO, les Nations unies, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux pour un accompagnement de la transition en Guinée, et au Burkina Faso suite aux deux coups d'État de janvier et octobre 2022 ; facilitation du processus de Doha (accord du 8 août 2022) et accompagnement exigeant de la transition politique au Tchad ; maintien d'une vigilance étroite sur la situation politique et sécuritaire au Mali et ses conséquences sur la région, dans un contexte marqué par la poursuite de la dégradation politique, sécuritaire et humanitaire, une hausse des violations des droits de l'Homme commises par les mercenaires du groupe Wagner, la multiplication des manœuvres de désinformation et la prise de distance du pays à l'égard de ses principaux partenaires régionaux et internationaux. Une attention prioritaire est portée à la sécurité de nos ressortissants dans ce contexte, qui a conduit au retrait des forces françaises et internationales de contre-terrorisme du Mali, décidé lors du Sommet du 16 février 2022.
- Tenue du 5^e séminaire intergouvernemental franco-sénégalais le 8 décembre 2022 (France) sous la coprésidence des deux premiers ministres.
- Poursuite de nos efforts pour la recherche d'une sortie de crise au Cameroun, en particulier dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NOSO).

En Afrique centrale

- Accentuation de nos efforts de médiation dans la région, face à l'aggravation de la situation dans l'Est de la République démocratique du Congo ; renforcement de notre coopération avec ce pays dans tous les domaines.
- Poursuite d'une approche exigeante vis-à-vis des autorités centrafricaines face aux activités déstabilisatrices des mercenaires russes, qui s'est traduite par la réorientation des appuis que nous apportons à l'État vers un

soutien direct à la population pour éviter tout risque de détournement, et par le soutien aux médiations régionales et à l'opération de maintien de la paix de l'ONU, dont le mandat a été renouvelé en novembre.

En Afrique australe et orientale

- Poursuite du dialogue avec les autorités mozambicaines, et mobilisation de l'Union européenne pour soutenir les efforts nationaux et régionaux dans la lutte contre l'insurrection terroriste dans le Cabo Delgado.
- Animation du partenariat avec l'Afrique du Sud dans la continuité de la visite présidentielle de 2021 (production vaccinale, transition énergétique, sécurité régionale), et du dialogue de haut niveau en particulier avec l'Angola et la Zambie.
- A la suite de la normalisation de la relation bilatérale, poursuite du renforcement de notre coopération notamment économique et culturelle avec le Rwanda.
- Relance de la relation avec le Burundi et plaidoyer à l'UE qui a permis la levée de l'article 96 et des sanctions individuelles, afin d'accompagner et d'encourager l'ouverture progressive du régime depuis l'élection de 2020.
- Dans la Corne de l'Afrique : poursuite du dialogue de haut niveau avec Djibouti en vue du renouvellement en 2024 du Traité de Coopération en Matière de Défense ; appui aux efforts de relance des processus de transition au Soudan (accord-cadre du 5 décembre 2022) et au Sud-Soudan ; appui aux efforts de paix en Éthiopie avec le soutien à la médiation de l'Union africaine ayant conduit à l'accord de Pretoria le 2 novembre, dialogue avec les parties au conflit sur les questions politiques et de droits de l'Homme et la délivrance d'aide humanitaire ; participation à la définition de l'architecture de sécurité post-AMISOM en Somalie ; relance des projets économiques et du dialogue de sécurité régional avec le Kenya après les élections d'août 2022.

Dans l'océan Indien

- La Présidence française de la Commission de l'océan Indien a permis de donner une nouvelle dynamique à l'organisation, grâce à des avancées importantes sur son renforcement institutionnel et sur les thématiques prioritaires pour la France et ses territoires ultramarins de la région (sécurité maritime, économie bleue, réponse aux catastrophes, mobilités pour la formation et l'éducation). La France monte également en puissance au sein de l'IOA, notamment sur l'économie bleue.
- Aux Comores, finalisation de l'engagement des 150 M€ de financements pour le développement des Comores dans le cadre du plan de développement France-Comores, conformément à la programmation définie en 2019. La coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine s'est renforcée, y compris à travers la montée en puissance du rideau comorien de surveillance et d'interception.
- Préparation de la prochaine réunion de la commission mixte sur les îles Éparses du canal du Mozambique, entre la France et Madagascar.

En Amériques et Caraïbes

- Venezuela : si la situation économique s'est quelque peu améliorée avec un rebond en 2022, la crise sociale demeure et 90 % de la population vit dans la pauvreté. Face au blocage politique imposé par le chavisme, 7 millions de personnes ont quitté le pays au cours des dernières années, provoquant une crise migratoire majeure. Les États-Unis ont ouvert unilatéralement une discussion avec le régime, notamment sur les questions pétrolières. Dans ce contexte et alors que le processus de discussion gouvernement/opposition de Mexico était au point mort, la France a pris l'initiative d'inviter les deux principaux négociateurs à Paris, à l'occasion du Forum sur la paix, en novembre 2022. Les présidents colombien et argentin ont participé à cette rencontre. Peu après, le dialogue de Mexico est parvenu à un accord humanitaire. La perspective d'un accord politique reste lointaine alors même que le régime comme l'opposition se préparent pour les élections prévues en 2024.
- Nicaragua : la mobilisation de la communauté internationale contre la dérive du régime et la montée des influences chinoise, russe et iranienne se sont poursuivies. A l'initiative de la France, un troisième train de sanctions a été adopté par l'UE en janvier 2022. Parallèlement, de nombreuses démarches et initiatives politiques ont été menées en faveur de nos deux compatriotes emprisonnés. Celles-ci ont finalement été libérées en février 2023, à la faveur du départ de 222 prisonniers politiques vers les États-Unis.

- Haïti : alors que la situation humanitaire et de sécurité a continué de se dégrader en 2022, la mobilisation internationale s'est renforcée, ainsi que la réponse nationale sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire. La faillite de l'État haïtien pourrait menacer la stabilité régionale. Dans ce contexte, la France a continué d'apporter son soutien au groupe des partenaires internationaux d'Haïti, qui a tenu une réunion ministérielle en janvier 2022 et 4 réunions de hauts fonctionnaires. À l'ONU, une résolution permettant de sanctionner les responsables de l'insécurité a été adoptée. Cependant, les discussions portant sur la mise en œuvre d'une force internationale d'intervention humanitaire, réclamée par le gouvernement haïtien, n'ont pas progressé.
- Enjeux globaux : notre action en 2022 a visé à consolider les Alliances avec le Costa Rica, le Mexique et la Barbade sur les questions climatiques et environnementales (forêts, océan, HAC) et sur le financement de l'action internationale (pacte financier).

En Asie

- Présidence française de l'Union européenne : le Forum interministériel sur l'Indopacifique tenu le 22 février a permis de valoriser nos convergences avec nos partenaires de l'Indopacifique, sur les enjeux de connectivité et du numérique, ainsi que sur les enjeux globaux, de sécurité et de défense. Il s'est traduit par des avancées concrètes et opérationnelles, notamment le renforcement de la coordination de la présence maritime dans la zone, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE « Global Gateway », ainsi que le rehaussement de la contribution européenne à l'initiative KIWA. La direction a œuvré au maintien de la mobilisation de l'UE sur la région, avec notamment la tenue le 14 décembre à Bruxelles d'un Sommet UE ASEAN.
- Asie du Sud-Est : le déplacement du Président de la République en Thaïlande à l'occasion du sommet de l'APEC (première invitation d'un pays européen) puis en Indonésie dans le cadre du G20 en novembre 2022 a permis de réaffirmer l'ambition française dans la région. Ce déplacement a également donné lieu à de nombreux entretiens présidentiels bilatéraux (Inde, Chine, quasi-totalité des pays d'Asie du Sud Est). Les relations avec l'ASEAN se sont intensifiées à la faveur de ce déplacement dans la lignée de l'obtention par la France du statut de partenaire au développement de l'ASEAN, avec un accent mis sur les enjeux globaux (santé, climat, énergie).
- Région Océanie : le rétablissement de relations de travail avec l'Australie, interrompues depuis AUKUS en septembre 2021, s'est notamment traduit par une visite en France du Premier ministre australien, ainsi que par de nombreux contacts ministériels (Affaires étrangères, Défense, Commerce extérieur), ainsi que par l'adoption d'une feuille de route. Le renforcement du dialogue avec les États du Pacifique s'est poursuivi, avec notamment, en novembre, un déplacement de la Secrétaire d'État au Vanuatu et en Papouasie Nouvelle Guinée, ainsi que sa participation au Sommet de la CPS à Port-Vila.
- Chine : Un dialogue régulier s'est poursuivi avec Pékin dans le cadre d'un entretien entre le Président de la République et Xi Jinping en marge du G20 à Bali, puis d'entretiens réguliers de la Ministre avec son homologue et du déplacement du Conseiller Diplomatique du Président pour le Dialogue stratégique. Le ministère a également continué d'accompagner la mise en œuvre des conclusions de l'UE de mars 2019.
- Inde : l'affermissement du partenariat stratégique s'est poursuivi, notamment avec la visite à Paris du Premier Ministre indien N. Modi dans le cadre du Forum Indopacifique au mois de mai et la visite en Inde de la Ministre en septembre. D'autres partenariats bilatéraux ont également été renforcés (mise en œuvre de coopérations franco-japonaises, approfondissement de la relation bilatérale avec la Corée).
- Pakistan : D'importants efforts ont permis à la relation franco-pakistanaise de revenir à la normale après de très fortes tensions ces dernières années. Une feuille de route bilatérale a été préparée et agréée.
- S'agissant plus spécifiquement des points de crises et de tensions : la réponse à la situation en Afghanistan a constitué un axe de travail important pour la France, en concertation avec ses partenaires européens, avec une vigilance particulière sur les droits des femmes. La sécurité des principales voies de navigation a également été au centre de l'attention, ce qui s'est traduit par des appels au respect du droit international et contre toute action remettant en cause la stabilité dans la région. Dans un contexte marqué par une accélération des tirs de missiles opérés par la Corée du Nord, le ministère a poursuivi ses actions en faveur d'une application complète des sanctions internationales, ainsi que d'une reprise des négociations en matière de dénucléarisation. En Birmanie, en liaison avec ses partenaires européens et pays affinitaires, la France a appliqué une politique de très grande fermeté vis-à-vis des auteurs du coup d'État (politique de sanctions). Enfin, la situation dans le détroit de Taiwan a fait l'objet d'un suivi attentif.

En Europe centrale et orientale

- Ukraine : Le déclenchement de la guerre d'invasion russe contre l'Ukraine le 24 février 2022 a mobilisé durant les premiers mois qui ont suivi, tous les moyens disponibles de la direction de l'Europe continentale (points de situation, notes, réunions/conférences, déplacements et réceptions de délégations, réfugiés, lutte contre l'impunité, etc.). Cette guerre s'inscrit dans la durée et continue donc de mobiliser la direction de l'Europe continentale ; elle affecte de nombreux secteurs d'activité, et constitue en cela une rupture stratégique fondamentale pour la France comme pour tout le continent européen. Les institutions européennes se sont elles aussi fortement mobilisées lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, aussi la France a-t-elle dû coordonner l'action de ses partenaires européens sur les sujets Russie/Ukraine dans toutes ses dimensions (suivi de la guerre, sanctions, soutiens humanitaire, économique et militaire, etc.). Constituant un des symboles forts et visibles du soutien résolu de la France à l'Ukraine, une conférence pour la résilience civile de l'Ukraine a été organisée en décembre 2022 à Paris, rassemblant plus d'une quarantaine d'État et plus d'une vingtaine d'organisations internationales, qui a débouché sur des engagements de soutien à hauteur d'1 milliard €.
- Moldavie : ce pays est fortement déstabilisé par les conséquences de la guerre en Ukraine (afflux de réfugiés, menaces de déstabilisation interne avec la région séparatiste de Transnistrie, crises énergétique et économique). Dans ce contexte, la France, avec l'Allemagne et la Roumanie, s'est mobilisée pour soutenir la Moldavie, en organisant trois conférences de la plateforme de soutien à la Moldavie, dont la dernière s'est tenue à Paris en novembre 2022.
- Octroi du statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne à l'Ukraine et à la Moldavie : il constitue un des développements majeurs de l'année 2022, dans la mesure où ces deux pays sont désormais engagés dans une trajectoire européenne et dans la mise en œuvre de réformes préalables, nécessaires à l'ouverture effective des négociations d'adhésion.
- Lors de sa présidence de l'Union Européenne, la France a obtenu l'ouverture des négociations d'adhésion pour l'Albanie et la Macédoine du Nord, ce qui constitue un succès crucial dans le contexte de la guerre en Ukraine, déstabilisatrice pour la région. La France s'est mobilisée pour obtenir, à des conditions négociées, l'exemption de l'obligation de visa pour le Kosovo et a soutenu l'octroi du statut de candidat à la Bosnie-Herzégovine en décembre 2022.
- Biélorussie : dans le contexte de la guerre en Ukraine, elle fait l'objet d'un suivi vigilant, en raison de sa cobelligérance passive aux côtés de la Russie (avec l'ouverture de son territoire aux forces et matériels russes) et de la crainte d'une nouvelle offensive russe par le nord de l'Ukraine.
- Arménie et Azerbaïdjan : la conflictualité reste élevée, dans le droit fil de « la guerre de 44 jours » qui a eu lieu de septembre à novembre 2020. L'Azerbaïdjan a empiété à plusieurs reprises sur le territoire arménien, sans par la suite retirer ses troupes, et procède à un blocage du corridor de Latchine reliant l'Arménie à la région du Haut-Karabagh, ce qui est à l'origine d'une crise humanitaire et énergétique dans cette région ; une solution politique à cette crise reste à négocier, y compris en passant par la voie onusienne, afin de relancer à terme les négociations relatives à un traité de paix.
- Asie centrale : les deux visites officielles à Paris en novembre 2022 des présidents kazakhstanais et ouzbek soulignent l'essor de nos relations commerciales et industrielles avec la région de l'Asie centrale, dont les États envoient dans le contexte de la guerre en Ukraine, des signes forts d'une volonté de diversification en termes de politique étrangère, sécuritaire et économique. Après une période de fermeture liée à la pandémie, le Turkménistan envoie des signaux tangibles de réouverture. L'Ouzbékistan plaide en faveur de la concrétisation du format 5 + 1 avec la France.
- Balkans occidentaux : La France, en soutien du RSUE et dans le cadre du Quint, veille à relancer le dialogue entre le Kosovo et la Serbie, rendu difficile par les relations très tendues entre les deux pays, et à défendre auprès des protagonistes les mérites de l'accord de base proposé par l'Union européenne.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET DE SÉCURITÉ

Le MEAE est largement engagé dans les questions stratégiques et de sécurité, notamment au travers du positionnement de la France au sein de l'Alliance atlantique, et sa participation à l'Europe de la défense. Le MEAE accompagne au plan politique et diplomatique les opérations militaires extérieures de la France, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la

lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la lutte contre les drogues et les conduites addictives. En 2022, cet engagement s'est notamment poursuivi autour des actions suivantes :

Portées par la Direction des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement (ASD) :

- L'agression russe contre l'Ukraine engagée le 24 février 2022 nous a conduit à poursuivre la coordination, en particulier avec le ministère des Armées, du soutien militaire à l'Ukraine et la coordination de la France avec ses alliés et partenaires à titre bilatéral et dans les cadres UE et OTAN. Le MEAE a également élaboré et promu les positions françaises sur l'ensemble des thématiques politico-militaires faisant l'objet de négociations au sein de l'UE et de l'OTAN, y compris en application de la Boussole stratégique de l'UE et du Concept stratégique de l'OTAN. Le MEAE a également renforcé les contacts politico-militaires de haut niveau avec les principaux partenaires de la France (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Inde, Japon...).
- La France a défendu dans toutes les enceintes multilatérales l'architecture de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements à laquelle l'agression armée de l'Ukraine par la Russie porte atteinte.
- Dans le domaine conventionnel, les négociations relatives à l'emploi d'armes explosives en zones habitées ont abouti à l'adoption d'une déclaration politique réaffirmant la primauté du droit international humanitaire à laquelle la France s'est associée. Les échanges sur les Systèmes d'Armes Létaux Autonomes se sont poursuivis au sein de la Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques (CCAC), dans le cadre de laquelle plusieurs États se sont ralliés à la double approche promue par la France.
- Dans le domaine non conventionnel, la mobilisation de la France et de ses partenaires a permis l'adoption d'un document final ouvrant la voie à un renforcement de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines. Dans le domaine chimique, la France a continué d'apporter son soutien tant diplomatique que financier à l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques, y compris en faveur des actions qu'elle mène en Syrie et en Ukraine (assistance face à la menace d'emploi d'armes chimiques dans le contexte de l'agression militaire russe).
- La France a joué un rôle particulièrement actif pendant la Conférence d'examen du Traité de Non-Prolifération nucléaire qui s'est tenue en août 2022. À cette occasion le ministère a assuré la promotion d'une vision réaliste et progressive du désarmement nucléaire et d'une position de fermeté sur les risques posés au TNP par le traité d'interdiction des armes nucléaires. Elle est en outre restée très mobilisée par la crise iranienne dans ses dimensions nucléaire, balistique, régionale et, avec ses partenaires européens et du G7+, par la mise en œuvre stricte de l'action internationale contre la prolifération et le détournement des sanctions par la Corée du Nord. L'accent a été mis sur la lutte contre la prolifération des missiles balistiques, la dimension nucléaire de l'OTAN, la maîtrise des armements et la promotion de normes de comportement responsable dans l'espace.
- Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la France a poursuivi la défense de ses priorités dans les enceintes européennes et internationales, conformément à son évaluation de la menace terroriste : attention renouvelée sur les zones Levant, Afghanistan et Afrique de l'Ouest/Sahel, poursuite des travaux en matière de lutte contre le terrorisme en ligne et lutte contre le financement du terrorisme. Dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, la France a joué un rôle actif sous sa présidence de l'UE pour lancer les négociations relatives à la création d'une nouvelle Agence européenne, en continuant de défendre une ligne médiane en matière de lutte antidrogues, entre partisans d'une ligne uniquement axée sur la répression d'une part et mouvement libéral d'autre part.

Portées par la Direction de la Coopération de Sécurité et de défense (DCSD) :

En 2022, les efforts portés par la DCSD se sont concentrés autour des actions principales suivantes :

- Sahel : L'année 2022 a été marquée par le renforcement de l'enracinement au sein des structures décisionnelles des forces de défense et de sécurité des pays partenaires, particulièrement dans les trois pays centraux sahéliens. À ce titre, une attention particulière a été apportée au développement des capacités des écoles nationales à vocation régionale (ENVR) sur zone. En République de Côte d'Ivoire, la DCSD a poursuivi le développement de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT), notamment la mise en œuvre de sa structure internationalisée qui sera opérationnelle en 2023. L'appel à contribution (« VIP Day ») s'étant déroulé en juillet 2022 a été l'occasion de manifestations d'intérêt de la part de plusieurs bailleurs internationaux majeurs (dont l'Australie, les Pays-Bas, le Canada, la Suisse, l'Allemagne, l'UE). La DCSD poursuit sa stratégie de désengagement progressif de l'école à mesure de son internationalisation. Au Gabon, le projet de recréation de l'École militaire d'administration (EMA) a fait l'objet d'un accompagnement

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

spécifique. Au Cameroun, l'EIFORCES a vu la création d'un cours de gendarmerie prévôtale visant à renforcer la capacité du partenaire à assurer le respect du droit dans le cadre des actions de ses forces armées. Enfin, au Niger, le premier module d'une École des Frontières, visant à développer une manœuvre douanière dans la lutte contre le financement des mouvements terroristes, a été mis en route.

- Liban : le soutien apporté dans le contexte postérieur à l'explosion du 4 août 2020 dans le port de Beyrouth s'est poursuivi en 2022. Celui-ci, centré sur l'appui aux FAL et aux unités antiterroristes des FSI, s'est particulièrement illustré par la continuité du projet « Gestion des Risques Industriels au Liban » (GRIL).
- Indopacifique : appuyant la stratégie indopacifique du MEAE dans les domaines de la coopération de défense et de sécurité, la DCSD poursuit trois objectifs majeurs : la sécurisation et la mise en valeur de nos espaces ultramarins, l'affirmation de la France comme puissance d'équilibre et la promotion du multilatéralisme. Dans ce cadre, la DCSD a souhaité en 2022 développer ses relais d'action sur le terrain, en créant un poste de coopérant aux Îles Fidji, centré sur le renforcement des capacités de réponse rapide des États de la région en cas de catastrophe naturelle, et en augmentant son volume d'actions en matière de protection civile au moyen de son coopérant régional basé à Singapour (lutte contre feux de forêt et risques de pollution maritime).
- Balkans : dans le cadre des feuilles de route française et européenne visant à accompagner les candidatures d'adhésion à l'UE de nouveaux États des Balkans, la DCSD a mis progressivement en place une école régionale de cyber sécurité, implantée au Monténégro. L'année 2022 a donné lieu à la signature d'une lettre d'intention avec les partenaires de la France dans le cadre de ce projet (Slovénie et Monténégro), en vue de la création par accord distinct d'une organisation internationale devant servir de cadre juridique d'accueil à cette nouvelle école. Par ailleurs, la DCSD a poursuivi son projet en matière de lutte contre les trafics illicites d'armes à feu de petit calibre (EVOFINDER) en étudiant la mise à disposition du système à la Moldavie, laquelle sera effective en 2023.

OBJECTIF

2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR

2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	27	33	8	67	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,9	5,4	5,4	5,1	5,4

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie (NUOI).

*données HR insight arrêtées au 31 novembre 2022.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : Nombre de mandats OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution du mandat s'apprécie au vu du nombre de personnels en uniforme (effectifs militaires et de police) dont le déploiement est autorisé par le Conseil de sécurité, et non plus au vu du budget de la mission comme présenté dans le PAP.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs d'autres États-membres (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Chine, Russie, Inde, Japon). Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York, car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

INDICATEUR

2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	748	1000	900	900	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	344	145	140	300	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	Non déterminé	Non déterminé	20	20	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Nombre de dossiers (notes, correspondances, dossiers, etc) préparés dans le cadre des échéances européennes : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne comme les notes « Flash » sur l'ensemble des questions européennes, les fiches faites pour les différentes autorités et les instructions validées pour le COPS et les groupes du Conseil.

Sous-indicateur 2 - Nombre de dossiers (notes, correspondances, dossiers, etc) préparés dans le cadre des échanges bilatéraux : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'un visite bilatérales, ainsi que les dossiers d'agrément pour ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, les dossiers préparés pour des échéances de type COMEX ou CDSN et les notes COVID.

Sous-indicateur 3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » : est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

INDICATEUR

2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	4,31	3,98	3,95	3,44	3,51

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » = % par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées sur le Programme 105.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1. « Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix »

Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

L'année 2022 n'a connu aucune fermeture d'opérations de maintien de la paix : 12 OMP sont déployées. Il n'y a pas eu de baisse significative du plafond de troupes. La baisse de 67 % de l'indicateur illustre des variations d'effectifs mineures sur 8 missions (calendrier des relève, recrutements...). La stabilisation, à un niveau élevé, des déploiements autorisés par le Conseil de sécurité traduit la grande volatilité de la situation internationale et le rôle essentiel des OMP dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En termes d'effectifs, la France se situe en troisième position (195 cadres) derrière les États-Unis (557 cadres) et la Chine (219). Nous sommes suivis par l'Allemagne (162 cadres), le Royaume-Uni (140 cadres), le Canada (128 cadres), l'Espagne (120 cadres) et l'Italie (114 cadres). Cependant, la cible 2022 n'est pas atteinte et la réalisation est en baisse.

Indicateur 2.2 « Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux »

Sous-indicateur 2.2.1. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Les sous-directions bilatérales ont été fortement mises à contribution en 2022, avec de très nombreuses demandes et commandes, à échéance souvent courte, en préparation de visites, de déplacements ou d'entretiens. La cible de 140 dossiers a été largement dépassée en 2022, avec 300 dossiers préparés dans le contexte de la PFUE. La réalisation est également nettement supérieure à celle de 2021 (145 dossiers préparés) même si elle reste inférieure à 2020 (avec une réalisation de 344 dossiers préparés) qui s'explique notamment par la comptabilisation des notes COVID dans ce sous-indicateur.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »

Dans le contexte très particulier de la PFUE, ont été comptabilisés au titre du sous-indicateur « échéances européennes » certains dossiers préparés dans le cadre bilatéral en raison du lien très direct avec les échéances européennes. Ainsi, les dossiers bilatéraux les plus structurants et les plus directement connectés à l'agenda européen ont été comptabilisés dans ce sous-indicateur plutôt que dans le sous-indicateur « nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéral ». La cible qui avait été fixée pour ce sous-indicateur a été atteinte malgré une réalisation en baisse par rapport à 2021.

Sous-indicateur 2.2.3. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

Les échanges transfrontaliers ont connu une activité dense en 2022 avec de nombreux dialogues engagés avec nos partenaires et voisins (Allemagne, Italie avec la première année de mise en œuvre du Traité du Quirinal, Suisse, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Luxembourg, etc.) ; le premier semestre de l'année 2023 marque déjà une accélération de cette tendance (signature du Traité de Barcelone, Sommet France-Royaume-Uni, réchauffement des relations avec la Suisse et accélération des négociations bilatérales sur les sujets frontaliers, etc.). La cible est donc atteinte.

Indicateur 2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

Sous-indicateur 2.3.1. « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »

La baisse de la part des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux versées en 2022 par rapport à la prévision inscrite en PAP 2022 résulte d'une évolution de l'assiette des contributions internationales. En effet, les crédits de la Facilité européenne pour la paix (82,8 M€) ont été inscrits sur le programme 105 par amendement gouvernemental au PLF 2022. Ils n'étaient donc pas comptabilisés au moment de la rédaction du PAP. Le volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux décaissées (17 M€) est en réalité globalement stable par rapport à la prévision 2022.

AXE 1 : LES PRINCIPALES NEGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable, ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance. Méritent particulièrement d'être relevées les échéances suivantes en 2022 :

1/ Principales activités au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment marquées par la présidence française en septembre 2022

- La guerre en Ukraine déclenchée par l'agression russe du 24 février 2022 a fait l'objet au Conseil de sécurité d'un vote de procédure dès le 27 février 2022, d'une déclaration présidentielle le 6 mai 2022, de nombreuses réunions publiques et consultations fermées, ainsi que de l'adoption de 5 résolutions à l'Assemblée générale.
- Les 12 opérations de maintien de la paix en cours ont été suivies lors de réunions et consultations régulières, et le mandat de 10 d'entre elles ont été renégociés et renouvelés pour 1 an ou 6 mois. Pour mémoire, la France est plume de la coordination de ce suivi pour 3 d'entre elles (MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO).
- En septembre 2022, la présidence française du Conseil de sécurité a permis l'adoption de 2 résolutions (renouvellement du mandat d'UNITAD en Irak, renouvellement du droit d'inspection des navires au large de la Libye), la tenue de 3 réunions sur l'Ukraine et de plusieurs réunions récurrentes sur l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Afghanistan et le maintien de la paix.

2/ Faits marquants sur les enjeux globaux

- La Présidence française de l'Union européenne (janvier-juin 2022), au cours de laquelle le MEAE a organisé plusieurs manifestations en lien avec les discussions en cours aux Nations unies, notamment : une réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et de la Santé de l'Union européenne (discussions en lien avec la gouvernance internationale de la santé et négociation d'un traité sur les pandémies), le Forum humanitaire européen, enfin la Conférence de Pau sur la diversité linguistique et la langue française au sein de l'Union européenne.
- L'Assemblée Mondiale de la Santé, dans le cadre de l'OMS, en mai 2022 avec la réélection du Docteur Tedros comme Directeur général de l'OMS.
- La 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 27), la 15e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) et la conférence de « Stockholm +50 » en commémoration de la conférence des Nations unies sur l'environnement à Stockholm en 1972.
- Dans le cadre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Conseil d'Administration avec l'élection de Gilbert Houngbo, nouveau Directeur général de l'organisation (mars 2022) puis Conférence Internationale du travail en juin 2022.
- La Conférence des plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications et l'élection de sa nouvelle Secrétaire générale, Doreen Bogdan-Martin.
- L'Assemblée triennale de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) à Montréal, du 27 septembre au 7 octobre 2022.

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APORTEES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France, attachée à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, cette action a trouvé particulièrement à s'appliquer en 2022 à l'occasion des échéances suivantes :

Soutien aux réformes du Secrétaire général des Nations unies

Dans la perspective du Sommet de l'avenir de 2024, le Secrétaire général des Nations unies (SGNU) a formulé plusieurs pistes de réflexion pour un multilatéralisme en réseau, plus efficace et inclusif. Ces idées, reprises dans son rapport « Notre Programme Commun », soulignent que seule l'approche multilatérale est efficace pour relever les défis actuels : pandémie de Covid-19, changements climatiques, protection de l'environnement et de la biodiversité, évolution de l'espace informationnel ou encore impact des révolutions technologiques en cours.

En parallèle, le SG poursuit la triple réforme de l'ONU engagée lors de son premier mandat : système de développement ; paix et sécurité et gestion.

Renforcement de l'architecture multilatérale de santé

Suite à la pandémie de Covid-19, l'OMS a lancé, sous l'impulsion notamment de la France et de l'Union Européenne, plusieurs initiatives pour améliorer la capacité de l'OMS et des États à répondre aux crises sanitaires :

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

- Une réforme de l'architecture financière et budgétaire de l'organisation (notamment pour renforcer la part des contributions obligatoires, afin de renforcer la prévisibilité du budget de l'organisation).
- Deux processus visant à renforcer la préparation et la riposte de la communauté internationale aux situations d'urgence sanitaire : négociation d'un nouvel accord international sur les pandémies et révision du Règlement Sanitaire International.
- Création d'une Commission permanente pour les urgences sanitaires réunissant des représentants des États membres et susceptible de se réunir immédiatement après une alerte lancée par les experts de l'OMS.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

L'Union européenne (UE) constitue notre premier cercle d'influence et une priorité pour le MEAE dont l'action porte tant sur les institutions que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Le MEAE assure le suivi de ces sujets et apporte sa contribution dans le cadre de la coordination interministérielle conduite par le SGAE ou par lui-même selon les sujets.

Faits saillants 2022 :

- L'année 2022 a été essentiellement marquée par la Présidence française de l'Union européenne, pour laquelle la DUE a joué un rôle de premier plan, tant en ce qui concerne la préparation des différents événements jalonnant le semestre de présidence qu'en ce qui concerne l'accompagnement des négociations engagées dans les différentes formations du Conseil (groupes de travail, Coreper, Conseil des ministres de l'UE), ainsi qu'en trilogue ;
- L'activité de la Direction a été particulièrement intense, les contacts bilatéraux engagés par la France avec les autres États membres ayant, en particulier au cours du premier semestre, des liens directs avec la conduite et le pilotage de la présidence.
- En substance, la DUE s'est, compte tenu de son rôle transversal et de son positionnement institutionnel (préparation du CAG, du CAE et du Conseil européen notamment) dans la conduite des affaires européennes, investie dans la réalisation de l'ensemble du programme de la PFUE, au service du renforcement de la souveraineté stratégique européenne.
- La mise en œuvre opérationnelle de cet agenda de travail s'est puissamment accélérée avec la guerre d'agression russe en Ukraine engagée en février 2022 : adoption de l'Agenda de Versailles avec pour objectif le renforcement de l'autonomie stratégique dans les secteurs industriels clés dont la défense et l'énergie ; adoption et mise en œuvre de l'agenda RePower EU ; soutien à l'Ukraine dans toutes ses dimensions ; mise en œuvre de trains de sanctions contre la Russie ; lancement de la Communauté politique européenne ; etc. Cet agenda de transformation profonde de l'UE s'est poursuivi bien au-delà de la PFUE, notamment dans le cadre du programme de trio des Présidences (France puis République Tchèque en 2022 ; Suède au premier semestre 2023).

OBJECTIF**3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité****INDICATEUR****3.1 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	5,24	5,24	5,26	Non connu	6

Commentaires techniques

Source des données : Direction des ressources humaines

Mode de calcul :

Le taux inscrit est le taux d'emploi direct déclaré au FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique). Pour le calcul de ce taux, l'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) est constitué de l'ensemble des personnes mentionnées par les articles L5212-13 du code du travail rémunérées au 31 décembre de l'année écoulée. L'effectif total pris en compte est constitué de l'ensemble des agents rémunérés au 31 décembre de l'année écoulée. Sont exclus de l'assiette les volontaires internationaux, les vacataires, les policiers et les militaires hors-budget, et les recrutés locaux.

La déclaration au FIPHP étant établie en N+1 sur la base des effectifs au 31 décembre N, la réalisation affichée pour 2021 correspond à ce que le ministère déclarera auprès du FIPHP en 2022, au titre de l'année 2021.

INDICATEUR**3.2 – Efficience de la fonction support**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
1. Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,26	2,27	2,28	2,28	2,25
- Effectifs gérés	effectifs physiques	13 761	13 854	13 793	13 798	13 772
2. Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1595	1 799	1 771	1 945	1 866
- Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	14 962	14 878	14 831	14 763	14 800

Commentaires techniques

Source des données : Direction des ressources humaines, Direction du numérique, Direction des affaires financières

Mode de calcul :

Le sous-indicateur 3.2.1 « Ratio d'efficience de la fonction ressources humaines », développé dans le cadre d'une méthodologie interministérielle, rapporte :

- un numérateur comprenant les effectifs gestionnaires consacrant la majeure partie de leur activité à la gestion d'autres agents, sans pour autant les encadrer, conformément à la définition de la circulaire interministérielle 2PERF-19-3083. Les effectifs concernés ici sont donc limités à la DRH, en administration centrale, exprimés en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre de chaque année. Il n'a pas été jugé utile d'appliquer un coefficient de minoration aux effectifs gérants.
- un dénominateur comprenant l'effectif total du ministère, à l'exclusion des effectifs partiellement gérés (fonctionnaires détachés ou mis à disposition et militaires hors budget), exprimé en effectifs physiques.

Le sous-indicateur 3.2.2 « Ratio d'efficience bureautique » représente le coût annuel moyen d'un poste de travail bureautique exprimé en €/poste, pour un parc donné de postes de travail. Conformément à la circulaire interministérielle 2PERF-19-3083, ce ratio rapporte :

- un numérateur comprenant les dépenses informatiques telles que définies par les axes bureautiques Chorus, les dépenses de télécommunications individuelles en administration centrale et à l'étranger, et les dépenses de personnel ressource en administration centrale et dans l'ensemble du réseau à l'étranger affecté au support bureautique (T2) ;
- un dénominateur correspondant aux effectifs physiques, suivant la règle du plus petit dénominateur commun entre les effectifs physiques et la moyenne des postes bureautiques.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**3.3 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,4	14,6	13,9	14,7	14,9
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	10,23	11,49	8,66	11,20	10,41
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	11,56	22,58	29,23	21,61	35,67

Commentaires techniquesSource des données : Direction des immeubles et de la logistique, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financièresMode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne le ratio SUN/poste de travail, la SUN est calculée sur l'échantillon suivant :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger (données CHORUS). Les surfaces peuvent changer à la marge d'une année à l'autre compte tenu de la fiabilisation des données dans Chorus, réalisée de façon périodique.

INDICATEUR**3.4 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	13,1	40,3	38,3	29,0	87
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	26,9	49,4	49,4	60,9	113,3
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	1,8	4,6	1,3	3,5	1,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	0	0	0	10	0

Commentaires techniquesSources des données : Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistiqueMode de calcul

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 lorsqu'elles existent. La formule de calcul a été revue pour le RAP 2019 et le calcul est désormais établi sur la base d'une moyenne pondérée, comme le préconise le guide de la performance.

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) correspond à la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

Depuis le RAP 2019, seules les opérations financées sur les crédits du programme 105 sont prises en compte pour le calcul de cet indicateur, les opérations financées par le P723 faisant l'objet du RAP de la mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

INDICATEUR**3.5 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	2,7	1	2,1	0,7	1

Commentaires techniques

Source des données : Mission des achats / Bureau de la politique et de l'ingénierie des achats

Mode de calcul :

Gains relatifs aux actions d'achats = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS**3.2 Efficience de la fonction support**3.2.1 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

En 2022, le ratio s'est établi à 2,28 %, conformément aux prévisions.

3.2.2 Ratio d'efficience bureautique

Le ratio d'efficience bureautique s'établit à 1945 €, en hausse de 9 % par rapport au RAP 2021. Cette augmentation traduit l'investissement important du MEAE sur la brique « services bureautiques » avec notamment l'acquisition de plusieurs milliers d'ordinateurs portables en continuité avec les achats déjà effectués en 2021. La majeure partie des agents sont à présent dotés d'outils de mobilité ce qui favorise le développement du télétravail. La cible n'est donc pas atteinte.

La hausse du ratio s'explique également par un accroissement des dépenses de personnel dédié à la bureautique par un effet conjugué lié à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ainsi qu'à l'effet change-prix sur le montant des indemnités de résidence des agents en charge des systèmes d'information dans les représentations diplomatiques et consulaires.

3.3 Efficience de la gestion immobilière3.3.1 Ratio SUN / Poste de Travail

Avec une réalisation de 14,7 m²/poste de travail, le ratio reste stable en 2022. Une légère diminution de la SUN et des effectifs n'a pas permis d'atteindre la cible 2022 de 13,91 m²/poste de travail. La SUN, qui a été recalculée pour certains pays composant l'échantillon de référence, notamment en Allemagne, en Argentine, en Égypte, aux Pays-Bas, aux États-Unis ou encore au Japon, passe de 61 498 m² à 61 436 m². Le nombre de postes de travail est également en légère diminution. La prévision à la baisse du ratio est maintenue dans l'optique du projet QO21 qui prévoit, dans les prochaines années, de regrouper les effectifs franciliens du ministère au sein de 3 sites (Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve).

3.3.2 Ratio entretien courant / SUB

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Ce ratio qui prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien courants et de maintenance en France et dans l'ensemble des postes à l'étranger est en baisse de 2,5 % à 11,20 €/m² de SUB par rapport aux résultats de 2021 sans toutefois atteindre la cible du PLF 2022 qui s'établissait à 8,66 €/ m² de SUB.

A l'étranger, les dépenses exécutées sur cette ligne sont en forte baisse (23 %) par rapport à 2021, exercice qui avait bénéficié d'un report de ressource lié à la baisse de certaines activités en raison de la crise Covid. L'entretien courant constitue une priorité afin d'éviter toute dégradation du bâti et ainsi le recours ultérieur à des opérations de rénovation plus lourdes et plus coûteuses pour le budget de l'État. En outre, ces dépenses ont également permis de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'hébergement des agents dans les logements mis à leur disposition dans certains postes.

La baisse à l'étranger est compensée par une hausse des dépenses à l'administration centrale où le budget a augmenté de 25 %, ce qui s'explique notamment par le fort taux de revalorisation du marché de maintenance multi-techniques (+9 %), par l'inflation et par la reprise post-Covid.

3.3.3 Ratio entretien lourd / SUB

L'entretien lourd des bâtiments est une des priorités du MEAE depuis plusieurs années. Après un doublement des crédits de paiement consommés sur l'activité entretien lourd en 2021, le montant pour 2022 reste stable avec 36,6 M€. Le ratio diminue légèrement puisqu'il s'élève à 21,53 €/m² de SUB pour 2022, contre 22,58 €/m² de SUB constatés en 2021, valeur inférieure à la moyenne interministérielle du ratio consacré à l'effort d'entretien du parc immobilier par l'État propriétaire qui se monte à 30 €/ m² de SUB. A l'étranger, la consommation effective 2022 est de 35.35 M€

En France, 1,27 M€ de CP ont été consommés. Plusieurs opérations immobilières qui devaient être initiées en 2022 ont nécessité de multiples études préalables et autorisations administratives, dont celles relatives aux monuments historiques. Cette phase préparatoire plus longue que prévu, qui a retardé le début effectif des travaux, explique la sous-consommation observée.

3.4 Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

3.4.1 Projets SIC

Le MEAE participe à deux projets informatiques inscrits au TOP50 des grands projets numériques par la direction interministérielle du numérique (DINUM). Les projets en cours sont SAPHIR et CROCUS.

Le projet SAPHIR (Système d'Archivage Pour l'Histoire, l'Information et la Recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique et permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE.

Le projet CROCUS porte sur le développement d'un nouveau logiciel de gestion budgétaire et comptable à l'étranger destinée à prendre le relais de COREGE. Le logiciel a été déployé avec succès en 2022 dans l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires et a donc été retiré en cours d'année du TOP50.

Le taux d'écart budgétaire agrégé réalisé de 29 % est inférieur au taux de la cible définie dans le PAP 2022. Ce résultat s'explique essentiellement par une révision en hausse du coût initial du projet SAPHIR et par la mise en production de l'application CROCUS sans hausse du coût révisé. Le taux d'écart calendaire agrégé est, quant à lui, supérieur à la cible en raison du décalage d'une année de la date de mise en production du projet SAPHIR prévue pour fin 2023.

3.4.2 Projets immobiliers

En 2022, les projets d'un montant supérieur à 5 M€ financés sur le P105 et ayant dépassé le stade des études de programmation sont les suivants :

- Rome, restauration des façades et des couvertures du Palais Farnèse. Pas d'écart constaté concernant les délais et le montant du projet annoncés.

- New Delhi, réfection des façades du campus diplomatique. Une mission de la DIL s'est rendue en Inde fin juin 2022 afin de relancer les études de maîtrise d'œuvre. Comme suite à cette dernière, puis à la remise de l'avant-projet définitif fin 2022, le calendrier et le coût du projet sont en cours de recalage. Cette opération nécessitera des phases de relogement provisoire des services sur site.
- Tripoli, reprise et finalisation du campus diplomatique. Les travaux seront finalisés en 2023. A la fin 2022, 5,7 M€ ont été payés ; le coût final s'établira à 6,25 M€. Le surcoût correspond à des compléments d'installations techniques, de transformateurs et secours électrique à l'échelle du site, qui ont été rendus nécessaires lors des études de puissances, dans le format final du poste.

Compte tenu de ces éléments, les cibles 2022 ne sont pas atteintes avec un taux d'écart calendaire de 10 % et un taux d'écart budgétaire en hausse à 3,5 %.

3.5 Efficience de la fonction achat

Avec un gain relatif de 0,7 M€, la cible ministérielle fixée lors du PAP par la mission des achats n'est pas atteinte pour l'exercice 2022. Toutefois, le ministère bénéficiera d'un reliquat de 0,3 M€ en 2023 conformément au dispositif du « prorata temporis ». Au total, les gains relatifs aux actions d'achat pour 2022 s'élève à 1 M€, ce montant étant conforme à la cible-réévaluée par la mission des achats au cours de l'été 2022.

Concernant les arguments mis en avant en 2021, ceux-ci sont toujours d'actualité :

- D'abord, des hausses tarifaires ont été répercutées par les entreprises dans un contexte de fortes tensions d'approvisionnement et de l'augmentation des cours des matières premières. Globalement, les prix ont augmenté dans tous les secteurs. Plus d'un tiers des marchés notifiés en 2022 génère une perte. De plus, les entreprises sont plus nombreuses à engager, en cours d'exécution, des demandes de révision des prix par le biais de protocoles transactionnels.
- Ensuite, le choix d'entreprises ne se porte pas toujours vers l'offre la moins élevée financièrement mais dans la recherche d'un rapport équilibré entre la qualité et le prix ; Les contraintes liées aux actions ministérielles peuvent avoir des répercussions haussières dans les prix des marchés notamment le traitement des commandes d'urgence et dès lors que les prestations ne sont pas « standards ».
- Enfin, la capacité de dégager des économies substantielles est limitée pour la grande majorité des marchés déjà renouvelés avec une optimisation financière réalisée. En 2022, un seul marché a dégagé une économie de plus de 100 k€.

Pour 2023, la mission des achats a identifié des leviers internes notamment par une amélioration de la méthode d'analyse des prix.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 69 141 014	20 526 818 18 752 832		4 341 517 4 414 832		98 071 009 92 308 678	98 073 509
02 – Action européenne	11 693 199 12 124 842	15 000 542		132 130 965 102 112 918		143 839 164 114 238 302	143 839 164
04 – Contributions internationales				652 207 085 674 034 053		652 207 085 674 034 053	652 207 085
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 65 729 339	3 951 832 7 348 507		32 345 813 26 013 900		110 045 927 99 091 746	115 480 927
06 – Soutien	135 708 152 132 653 856	104 914 222 115 365 063	16 499 530 7 078 894		116 149	257 121 904 255 213 962	257 491 904
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 432 955 065	194 712 723 201 265 085	65 891 487 48 877 208		341 879 154 352	689 695 830 683 593 590	692 595 830
Total des AE prévues en LFI	723 443 927	324 120 595	82 391 017	821 025 380	0	1 950 980 919	1 959 688 419
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+14 511 319 (hors titre 2)			+14 511 319	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 396 287		+42 323 987 (hors titre 2)			+44 720 274	
Total des AE ouvertes	725 840 214		1 284 372 298 (hors titre 2)			2 010 212 512	
Total des AE consommées	712 604 117	342 732 029	55 956 102	807 033 731	154 352	1 918 480 331	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 69 141 014	20 526 818 19 094 813		4 341 517 4 164 088		98 071 009 92 399 916	98 073 509
02 – Action européenne	11 693 199 12 124 842	15 000 542		132 130 965 102 112 918		143 839 164 114 238 302	143 839 164
04 – Contributions internationales				652 207 085 674 034 053		652 207 085 674 034 053	652 207 085
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 65 729 339	3 951 832 7 087 166		32 345 813 25 571 979		110 045 927 98 388 485	115 480 927
06 – Soutien	135 708 152 132 653 856	111 615 993 109 103 105	12 787 732 7 859 321		116 149	260 111 877 249 732 431	260 481 877
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 432 955 065	194 512 723 200 724 734	65 891 487 49 309 963		341 879 154 352	689 495 830 683 485 993	692 395 830
Total des CP prévus en LFI	723 443 927	330 622 366	78 679 219	821 025 380	0	1 953 770 892	1 962 478 392
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+14 511 319 (hors titre 2)			+14 511 319	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 396 287		+4 396 447 (hors titre 2)			+6 792 734	
Total des CP ouverts	725 840 214		1 249 234 731 (hors titre 2)			1 975 074 945	
Total des CP consommés	712 604 117	336 010 360	57 169 284	806 341 067	154 352	1 912 279 180	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 927 248 66 029 423	22 574 846 21 100 851		3 713 750 2 834 676		93 215 844	93 365 844 89 964 950
02 – Action européenne	11 306 150 8 720 841	15 000 12 810		45 641 925 80 795 736		56 963 075	56 963 075 89 529 387
04 – Contributions internationales				666 225 535 661 600 312		666 225 535	666 225 535 661 600 312
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 239 670 68 359 250	3 951 832 6 148 864		34 145 813 27 994 493		105 337 315	110 087 315 102 502 607
06 – Soutien	125 622 364 127 630 954	105 991 693 103 719 615	14 470 000 7 294 250	85 590		246 084 057	246 459 057 238 730 409
07 – Réseau diplomatique	416 075 615 408 686 751	188 236 150 171 667 426	65 391 486 37 199 498	329 579	414 191	669 703 251	672 103 251 618 297 443
Total des AE prévues en LFI	687 171 047	320 769 521	79 861 486	749 727 023	0	1 837 529 077	1 845 204 077
Total des AE consommées	679 427 218	302 649 565	44 493 748	773 640 386	414 191		1 800 625 108

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 927 248 66 029 423	22 574 846 20 028 076		3 713 750 2 983 322		93 215 844	93 365 844 89 040 821
02 – Action européenne	11 306 150 8 720 841	15 000 10 890		45 641 925 80 800 736		56 963 075	56 963 075 89 532 467
04 – Contributions internationales				668 225 535 663 600 312		668 225 535	668 225 535 663 600 312
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 239 670 68 359 250	3 951 832 5 391 612		34 145 813 26 308 934		105 337 315	110 087 315 100 059 796
06 – Soutien	125 622 364 127 630 954	104 612 057 98 767 604	14 470 000 8 336 254	85 590		244 704 421	245 079 421 234 820 401
07 – Réseau diplomatique	416 075 615 408 686 751	189 130 518 176 146 232	65 391 486 46 814 069	346 133	414 191	670 597 619	672 997 619 632 407 375

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
Total des CP prévus en LFI	687 171 047	320 284 253	79 861 486	751 727 023	0	1 839 043 809	1 846 718 809
Total des CP consommés	679 427 218	300 344 414	55 150 322	774 125 028	414 191		1 809 461 173

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	679 427 218	723 443 927	712 604 117	679 427 218	723 443 927	712 604 117
Rémunérations d'activité	517 252 917	555 594 706	544 523 530	517 252 917	555 594 706	544 523 530
Cotisations et contributions sociales	157 888 514	163 635 787	161 855 618	157 888 514	163 635 787	161 855 618
Prestations sociales et allocations diverses	4 285 787	4 213 434	6 224 968	4 285 787	4 213 434	6 224 968
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	302 649 565	324 120 595	342 732 029	300 344 414	330 622 366	336 010 360
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	302 649 565	324 120 595	342 698 696	300 344 414	330 622 366	335 977 027
Subventions pour charges de service public	0	0	33 333	0	0	33 333
Titre 5 – Dépenses d'investissement	44 493 748	82 391 017	55 956 102	55 150 322	78 679 219	57 169 284
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	39 580 509	82 391 017	51 621 622	51 331 810	78 679 219	52 926 164
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 913 239	0	4 334 480	3 818 512	0	4 243 120
Titre 6 – Dépenses d'intervention	773 640 386	821 025 380	807 033 731	774 125 028	821 025 380	806 341 067
Transferts aux ménages	821 447	738 195 380	4 632 784	821 447	738 195 380	3 167 662
Transferts aux entreprises	1 541 909	0	3 985 528	1 409 996	0	3 848 133
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	0	2 000 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	771 277 030	82 830 000	798 415 418	769 893 585	82 830 000	799 325 272
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	414 191	0	154 352	414 191	0	154 352
Prêts et avances	414 191	0	154 352	414 191	0	154 352
Total hors FdC et AdP		1 950 980 919			1 953 770 892	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 396 287			+2 396 287	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+56 835 306			+18 907 766	
Total*	1 800 625 108	2 010 212 512	1 918 480 331	1 809 461 173	1 975 074 945	1 912 279 180

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Autres natures de dépenses	7 583 789	8 707 500	14 511 319	7 583 789	8 707 500	14 511 319
Total	7 583 789	8 707 500	14 511 319	7 583 789	8 707 500	14 511 319

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		245 710		245 710				
03/2022		333 800		333 800				
04/2022		194 258		194 258				
05/2022		243 543		243 543				
06/2022		413 461		413 461				
07/2022		417 180		417 180				
08/2022		677 077		677 077				
09/2022		224 220		224 220				
10/2022		291 699		291 699				
11/2022		690 516		690 516				
12/2022		802 688		802 688				
01/2023		114 002		114 002				
Total		4 648 154		4 648 154				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		3 352 413		3 352 413				
03/2022		1 446 299		1 446 299				
04/2022		197 551		197 551				
05/2022		204 196		204 196				
06/2022		990 432		990 432				
07/2022		1 272 857		1 272 857				
08/2022		874 912		874 912				
09/2022		194 615		194 615				
10/2022		905 356		905 356				

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2022		82 076		82 076				
12/2022		95 220		95 220				
01/2023		265 500		265 500				
Total		9 881 426		9 881 426				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	2 343 062		2 343 062					
Total	2 343 062		2 343 062					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		30 602 628						
Total		30 602 628						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		4 187 876		5 278 127				
Total		4 187 876		5 278 127				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/03/2022		34 004 668		27 921 923				
Total		34 004 668		27 921 923				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2022							18 261	18 261
Total							18 261	18 261

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022							40 720 501	40 720 501
Total							40 720 501	40 720 501

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	53 225	5 253 759	53 225	5 722 284				
27/06/2022							176 362	176 362
02/12/2022							29 031 014	29 031 014
Total	53 225	5 253 759	53 225	5 722 284			29 207 376	29 207 376

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		115 232		115 232				
05/12/2022		667 200		667 200				
Total		782 432		782 432				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		40 720 501		40 720 501				
01/12/2022							3 300 000	6 100 943
Total		40 720 501		40 720 501			3 300 000	6 100 943

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 396 287	130 081 444	2 396 287	94 954 847		73 246 138		76 047 081

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 69 141 014	24 868 335 23 167 664	98 073 509 92 308 678	73 202 674 69 141 014	24 868 335 23 258 902	98 073 509 92 399 916
02 – Action européenne	11 693 199 12 124 842	132 145 965 102 113 460	143 839 164 114 238 302	11 693 199 12 124 842	132 145 965 102 113 460	143 839 164 114 238 302
04 – Contributions internationales		652 207 085 674 034 053	652 207 085 674 034 053		652 207 085 674 034 053	652 207 085 674 034 053
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 65 729 339	36 297 645 33 362 407	115 480 927 99 091 746	73 748 282 65 729 339	36 297 645 32 659 146	115 480 927 98 388 485
06 – Soutien	135 708 152 132 653 856	121 413 752 122 560 106	257 491 904 255 213 962	135 708 152 132 653 856	124 403 725 117 078 575	260 481 877 249 732 431
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 432 955 065	260 604 210 250 638 525	692 595 830 683 593 590	429 091 620 432 955 065	260 404 210 250 530 928	692 395 830 683 485 993
Total des crédits prévus en LFI *	723 443 927	1 227 536 992	1 950 980 919	723 443 927	1 230 326 965	1 953 770 892
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 396 287	+56 835 306	+59 231 593	+2 396 287	+18 907 766	+21 304 053
Total des crédits ouverts	725 840 214	1 284 372 298	2 010 212 512	725 840 214	1 249 234 731	1 975 074 945
Total des crédits consommés	712 604 117	1 205 876 214	1 918 480 331	712 604 117	1 199 675 063	1 912 279 180
Crédits ouverts - crédits consommés	+13 236 097	+78 496 084	+91 732 181	+13 236 097	+49 559 668	+62 795 766

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	723 443 927	1 145 754 025	1 869 197 952	723 443 927	1 148 543 998	1 871 987 925
Amendements	0	+81 782 967	+81 782 967	0	+81 782 967	+81 782 967
LFI	723 443 927	1 227 536 992	1 950 980 919	723 443 927	1 230 326 965	1 953 770 892

Les crédits du programme 105 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) puis en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 s'élevaient à 723 443 927 € dont 601 265 592 M€ en AE et CP de titre 2 HCAS et 122 178 335 M€ de crédits CAS « Pensions ».

Hors T2, un amendement gouvernemental (n° 1955) a augmenté les crédits du programme de 82,8 M€ en AE et en CP au titre de la FEP et un second amendement (n° 903) a minoré les crédits de -1,1 M€ dans le cadre du plan achats de l'État.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Le programme 105, qui regroupe une partie des dépenses de personnel des services en administration centrale et dans les implantations à l'étranger, n'a fait l'objet d'aucun amendement parlementaire. Par conséquent, les crédits de titre 2 du programme 105 n'ont été ni majorés ni minorés.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**Crédits de titre 2**

Les ressources du programme 105 fixées en LFI 2022 ont été modifiées en cours de gestion à la suite des mouvements réglementaires suivants :

- décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de 53 k€ de crédits de titre 2 hors CAS Pensions à destination du programme 105 en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de défense » relevant du ministère des Armées ;
- arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits de titre 2 en provenance du programme 551 à destination du programme 105 (2,34 M€).

Après mouvements de crédits en gestion, les crédits de titre 2 ouverts étaient de 725,84 M€ en AE et en CP.

L'exécution en crédits de titre 2 pour 2022 s'est élevée à 712,6 M€ en AE et en CP. Au 31 décembre 2022, le programme 105 a consommé 98,2 % des crédits de titre 2 disponibles.

Crédits hors titre 2 :

Trois arrêtés datés des 25 janvier, 1^{er} février et 16 mars 2022 portant report de crédits 2021 sur la gestion 2022 se sont traduits par l'ouverture de crédits à hauteur de 68,8 M€ en AE et 33,2 M€ en CP.

Le programme a fait l'objet de décrets de transfert entraînant une diminution des crédits de 23,95 M€ en AE et 23,48 M€ en CP, se décomposant de la façon suivante :

- Transferts entrants pour un total de 11,84 M€ en AE et 12,31 M€ en CP :

- Deux transferts en provenance du ministère des Armées (P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ») au titre de sa contribution au financement pour les personnels affectés dans les enceintes diplomatiques (9,26 M€ en AE et 9,73 M€ en CP), et de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA ; 0,04 M€ en AE et CP) ;
- Deux transferts en provenance des ministères de la Culture (P224 ; 0,01 M€ en AE et en CP) et de l'Éducation nationale (P230 ; 0,01 M€ en AE et en CP) pour le financement en faveur de l'association mémorielle IBUKA ;
- Un transfert en provenance des services du Premier ministre (P359 ; 1,29 M€ en AE et en CP) au titre du remboursement du dépassement du budget du Forum des Mondes Méditerranéens ;
- Trois transferts en provenance des ministères des Armées (P144 ; 0,25 M€ en AE et en CP), de la Transition écologique (P217 ; 0,25 M€ en AE et en CP) et de l'Économie et des Finances (P134 ; 0,25 M€ en AE et en CP) au titre du financement de l'édition 2022 du « Forum de Paris sur la paix » ;
- Deux transferts en provenance des ministères économiques et financiers (P218, 0,24 M€ en AE et en CP) et du ministère de la transition énergétique (P113 ; 0,24 M€ en AE et en CP) dans le cadre du contentieux arbitral relatif à la Montagne d'Or.

- Transferts sortants pour un total de 35,79 M€ en AE et CP :

- 4 transferts sortants vers le ministère des armées (P178 « Préparation et emploi des forces ») pour :
 - La FEP pillier 2 « Enveloppe Ukraine » (29,2 M€ en AE et CP) ;
 - Deux commandes auprès du titulaire d'un marché porté par le ministère des Armées (0,43 M€ en AE et CP) ;

- Le remboursement des frais associés aux prestations de formation de stagiaires étrangers (DCSD) (5,6 M€ en AE et CP);
- Un transfert sortant vers le ministère de la Culture (P224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ») dans le cadre de la convention MAC et VITAM pour l'archivage numérique (0,27 M€ en AE et CP) ;
- Un transfert sortant vers le ministère de la Transition écologique et solidaire (P217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ») pour l'élaboration du Web conférence (0,002 M€ en AE et en CP) ;
- Un transfert sortant vers le ministère de l'Intérieur (P152 « Gendarmerie nationale ») pour le renforcement des matériels de sécurité pour le GIGN basé à Mossoul (0,18 M€ en AE et CP) ;
- Un transfert sortant vers le secrétariat général des ministères économiques et financiers (P218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ») au titre de la marque employeur pour la fonction publique (6 215 € en AE et en CP) ;
- Un transfert sortant vers les services du Premier ministre (P129 « Coordination du travail gouvernemental ») pour le projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source (0,08 M€ en AE et en CP).

Trois virements d'un montant total de 0,78 M€ € en AE et CP ont été effectués en 2022 dont :

- du P209 vers le P105 = 0,11M € en AE=CP pour le Forum des Mondes Méditerranéens ;
- du P185 vers le P105 = 0,35 M€ en AE=CP pour la régularisation de recettes indûment imputées sur une ADP du P185 ;
- du P209 vers le P 105 = 0,32 M€ en AE = CP montant correspondant au solde restant pour la contribution au Forum des mondes méditerranéens.

Dans le cadre de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, 3,3 M€ en AE et 6,1 M€ en CP ont été annulés sur le programme.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Crédits de titre 2 :

Le programme 105 ne comporte aucun fonds de concours ou dispositif d'attribution de produit.

Crédits hors titre 2 :

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des fonds de concours en HT2, soit 9 881 426 € en AE et en CP.

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des attributions de produits HT2, soit 4 648 154 € en AE et en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 617 220	49 101 480	52 718 700	3 617 220	49 213 079	52 830 299
Surgels	0	60 720 501	60 720 501	0	60 720 501	60 720 501

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Dégels	0	-65 801 480	-65 801 480	0	-63 112 136	-63 112 136
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-40 720 501	-40 720 501	0	-40 720 501	-40 720 501
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	3 617 220	3 300 000	6 917 220	3 617 220	6 100 943	9 718 163

Le dispositif de mise en réserve initiale 2022 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 s'élevant ainsi pour les crédits de titre 2, à 3 617 220 € en AE et en CP. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

Les crédits T2 du programme 105 n'ont été impactés par aucun mouvement de fongibilité asymétrique en 2022.

Crédits Hors titre 2

En début de gestion, la réserve de précaution s'élevait, s'agissant des crédits hors titre 2, à 49,1 en AE et 49,2 M€ en CP.

Un surgel de 20 M€ (AE=CP) a eu lieu en février 2022 au titre de l'appel à contribution sur la Facilité européenne de paix.

Dans le cadre de la fin de gestion, la réserve a été dégelée à hauteur de 65,8 M€ en AE et 63,1 M€ en CP, afin de faire face aux aléas rencontrés en cours de gestion, notamment l'effet change sur les contributions versées en devises, les conséquences de l'inflation et des dépenses de sécurisation de postes sensibles.

Dans le cadre de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, 3,3 M€ en AE et 6,1 M€ en CP ont été annulés sur la réserve de précaution du programme.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	2 120,40	2 244,00	0,00	2 101,55	-142,45
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 550,83	1 524,00	0,00	1 552,87	+28,87
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	878,02	614,00	0,00	866,86	+252,86
1104 – Militaires	0,00	612,90	640,00	0,00	638,07	-1,93
1105 – Agents de droit local	0,00	3 047,81	3 097,00	0,00	3 013,08	-83,92
Total	0,00	8 209,96	8 119,00	0,00	8 172,43	+53,43

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	-1,00	+0,10	-17,95	+25,09	-43,04
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	+1,00	0,00	+1,04	-22,60	+23,64
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	-11,16	+31,47	-42,63
1104 – Militaires	0,00	0,00	+0,07	+25,10	+12,29	+12,81
1105 – Agents de droit local	0,00	+1,00	+0,06	-35,79	-24,94	-10,85
Total	0,00	+1,00	+0,23	-38,76	+21,31	-60,07

Le plafond d'emplois ministériel voté en loi de finances initiale pour 2022 s'élevait à 13 566 ETPT. Il a été porté à 13 616 ETPT par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, soit +50 ETPT au titre de la consommation des emplois créés dans le cadre de présidence française du Conseil de l'Union européenne. La consommation 2022 du plafond d'emplois ministériel s'élève à 13 598 ETPT, soit 99,9 %.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2022 par rapport au plafond établi en LFR s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 800 ETPT, soit 93,6 % du plafond d'emplois ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 717 ETPT, soit 100,1 % du plafond d'emplois ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 508 ETPT, soit 110,1 % du plafond d'emplois ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 638 ETPT, soit 99,7 % du plafond d'emplois ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 935 ETPT, soit 98,9 % du plafond d'emplois.

La consommation du programme 105 s'établit au total à 8 172 ETPT pour une dotation de 8 069 ETPT en loi de finances initiale, qui a été portée à 8 119 ETPT par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, soit +50 ETPT au titre de la consommation des emplois créés dans le cadre de présidence française du Conseil de l'Union européenne.

L'effectif rémunéré par le programme 105 est composé à 47,47 % d'agents contractuels. Si l'on exclut la catégorie G5 (agents de droit local), les agents contractuels exercent majoritairement leurs fonctions dans les métiers pour lesquels il n'existe pas de filière spécifique au sein de la fonction publique, notamment pour les métiers techniques tels que celui de la communication et de l'informatique de haut niveau.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	635,00	-110,00	7,48	629,20	0,00	8,25	-5,80	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	350,00	0,00	8,77	324,29	0,00	7,56	-25,71	0,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	435,00	0,00	6,76	421,19	0,00	7,77	-13,81	0,00
1104 – Militaires	186,00	0,00	8,88	185,13	0,00	8,03	-0,87	0,00
1105 – Agents de droit local	298,00	0,00	7,66	259,06	0,00	7,36	-38,94	0,00
Total	1 904,00	-110,00		1 818,87	0,00		-85,13	0,00

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

En 2022, l'absence de schéma d'emplois a permis au MEAE de stabiliser ses effectifs tout en poursuivant sa gestion dynamique des emplois afin de répondre au mieux aux priorités politiques et à la charge de travail des postes diplomatiques et consulaires.

En gestion 2022, toutes catégories d'emploi confondues, la mise en œuvre du schéma d'emplois à 0 a été respectée. Le solde constaté des ETP s'élève à -90 du fait de la suppression des postes créés temporairement à partir de 2020 dans le cadre de la PFUE.

Hors transferts et hors PFUE, l'exécution du schéma d'emplois est en effet la suivante :

Catégories d'emplois	Schéma d'emplois 2022 en ETP prévu en PLF (hors PFUE)	Bilan de l'exécution 2022 en ETP au périmètre ministériel (dont ETP PFUE supprimés)
G1 - Titulaires/CDI centrale	0	38
G2 - Titulaires/CDI étranger	0	-39
G3 - CDD et VI	0	-23
G4 – Militaires	0	-1
G5 – ADL	0	-65
Total	0	-90

Le schéma d'emplois exécuté en 2022 résulte de l'exercice annuel de programmation des effectifs, qui est postérieur à la rédaction du PAP, et de la mise en œuvre du plan de recrutement des agents titulaires.

Les écarts au schéma d'emplois constatés par catégorie s'expliquent de la façon suivante :

- la suppression des 90 postes temporaires créés dans le cadre de la PFUE a libéré les agents titulaires qui occupaient ces postes, notamment à l'étranger. Ces agents peuvent à nouveau occuper des postes pérennes, limitant en partie le recours à des agents contractuels.
- les autres variations sont liées à la mise en œuvre de l'exercice de programmation des effectifs qui a notamment conduit à des redéploiements entre catégories. La poursuite de la rationalisation des fonctions soutien dans les postes à l'étranger a par exemple conduit à des suppressions de postes occupés par des agents de droit local (G5).

Les résultats présentés ci-dessus constituent le solde des mesures prises à l'étranger : le MEAE mène une gestion dynamique de son réseau afin de préserver son adaptation aux enjeux auxquels la diplomatie française est confrontée, dans le domaine politique, comme dans le domaine consulaire, celui de la sécurité, de la coopération militaire et de la coopération et l'action culturelle.

- **CONSOMMATION DES ETP PAR CORPS :**

La répartition par corps des effectifs titulaires du MEAE est la suivante (résultats au 31 décembre 2022 incluant les agents détachés dans les corps du MEAE) :

Programme LOLF	Cat A AMB/MP/EF	Cat A CAE	Cat A SAE	Cat A ASIC	Cat A autres	Cat B SCH	Cat B SESIC	Cat B autres	Cat C ADJCH	Cat C ADJTEC	Total
105	218	415	648	85	62	416	153	31	1358	100	3486
151	9	62	87	0	8	346	0	0	978	12	1502
185	3	25	48	0	0	21	0	0	15	0	112
209	17	24	110	0	0	39	0	0	45	0	235

Total	247	526	893	85	70	822	153	31	2396	112	5335
--------------	------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------	-----------	-------------	------------	-------------

AMB/ambassadeur de France, MP/ministre plénipotentiaire, EF/emploi fonctionnel, CAE/conseiller des affaires étrangères, SAE/secrétaire des affaires étrangères, ASIC/attaché des systèmes d'information et de communication, SCH/secrétaire de chancellerie, SESIC/secrétaire des systèmes d'information et de communication, ADJCH/adjoint administratif de chancellerie, ADJTEC/adjoint technique de chancellerie

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	(en ETPT)					
			dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	2 244,00	2 101,55	-1,00	0,00	+0,10	-17,95	+25,09	-43,04
Services à l'étranger	4 603,00	4 565,95	+2,00	0,00	+0,13	-34,69	-47,54	+12,85
Autres	1 222,00	1 504,93	0,00	0,00	0,00	+13,88	+43,76	-29,88
Total	8 069,00	8 172,43	+1,00	0,00	+0,23	-38,76	+21,31	-60,07

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	2 098,37
Services à l'étranger	0,00	4 577,54
Autres	0,00	1 550,53
Total	0,00	8 226,44

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 767 ETPT à l'étranger et à 741 ETPT en administration centrale. La catégorie G4 compte 578 ETPT à l'étranger et 60 ETPT en administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	841,00	851,78
02 – Action européenne	105,00	106,35
05 – Coopération de sécurité et de défense	366,00	370,69
06 – Soutien	1 491,00	1 510,11
07 – Réseau diplomatique	5 266,00	5 333,50

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
Total	8 069,00	8 172,43
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
74,00	0,88	0,00

Au 31 décembre 2022, le MEAE accueillait 74 apprentis sur le programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	517 252 917	555 594 706	544 523 530
Cotisations et contributions sociales	157 888 514	163 635 787	161 855 618
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	115 272 081	122 178 335	116 586 280
– Civils (y.c. ATI)	86 461 232	91 580 400	88 116 948
– Militaires	28 810 849	30 597 935	28 469 332
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	800		
Autres cotisations	42 615 633	41 457 452	45 269 338
Prestations sociales et allocations diverses	4 285 787	4 213 434	6 224 968
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	679 427 218	723 443 927	712 604 117
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	564 155 137	601 265 592	596 017 836
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La ventilation par catégorie budgétaire des crédits de titre 2 du programme 105 se présente de la façon suivante :

Programme 105	Catégorie 21 - Rémunérations d'activités	Catégorie 22 - Cotisations et contributions sociales	Catégorie 23 - Prestations sociales et allocations diverses	Total des crédits de titre 2
Action 01 - Personnel concourant à l'action de coordination de l'action diplomatique	55 271 542	13 852 103	17 370	69 141 015
Action 02 - Personnel concourant à l'action européenne	10 052 795	2 072 047		12 124 842
Action 05 - Personnel concourant à l'action de coopération de sécurité et de défense	46 284 500	19 414 419	30 420	65 729 339
Action 06 - Personnel concourant à l'action de soutien	69 277 910	63 375 946		132 653 856
Action 07 - Réseau diplomatique	363 636 784	63 141 103	6 177 178	432 955 065
Total	544 523 530	161 855 618	6 224 968	712 604 116

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 88,1 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74.6 %) et de 28,5 M€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126.07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2022 est de 1,4 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	562,25
Exécution 2021 hors CAS Pensions	564,16
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	0,19
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,10
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-1,32
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,70
Impact du schéma d'emplois	-3,06
EAP schéma d'emplois 2021	2,95
Schéma d'emplois 2022	-6,02
Mesures catégorielles	11,26
Mesures générales	6,14
Rebasage de la GIPA	0,08
Variation du point de la fonction publique	6,06
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,80
GVT positif	6,03
GVT négatif	-2,23
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,12
Indemnisation des jours de CET	1,12
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	14,51
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,94
Autres variations	12,57
Total	596,02

Le socle d'exécution 2021 hors CAS « Pensions » du programme 105 à hauteur de 562,25 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le compte épargne-temps (CET) pour un total de -2,1 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de -3,06 M€ dont +2,95 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 et -6,02 M€ correspondant au schéma d'emplois 2022. Le montant des mesures catégorielles s'élève à +11,26 M€, quant à l'impact de la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations, il est de +6,06 M€.

Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 82 624 € ont été versés en 2022 à 138 bénéficiaires.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de 1,12 M€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 105 est évalué à 6,03 M€ (soit 1,01 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à -2,23 M€ (-0,37 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 3,8 M€ (0,43 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS, notamment les effets de l'inflation sur la rémunération des personnels expatriés (13,6 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	60 295	60 904	61 513	28 414	28 701	28 988
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	142 002	143 436	144 870	31 387	31 704	32 021
1103 – CDD et volontaires internationaux	84 884	85 742	86 599	31 767	32 088	32 409
1104 – Militaires	102 438	103 473	104 507	29 526	29 824	30 122
1105 – Agents de droit local	26 829	27 100	27 371	22 493	22 720	22 947

Nota : Les coûts moyens d'entrée de toutes les catégories LOLF sont inférieurs aux coûts moyens de sortie en raison du profil moins expérimenté des agents nouvellement recrutés.

La revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations a impacté les rémunérations des catégories G1/G2/G3 et G4.

Les coûts globaux des agents de droit local (ADL - catégorie G5) sont calculés au prorata des plafonds d'emplois exécutés, sur l'ensemble des crédits 2022, hors prestations sociales et hors indemnités de fin de fonctions.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 416 137	1 416 137
Valorisation des fonctions d'expertise	17	G1	Tous	01-2022	12	138 663	138 663
Doublement du nombre d'apprentis	43	G3	Tous	01-2022	12	450 000	450 000
Fluidification du déroulement des carrières	603	G1/G2	Tous	01-2022	12	827 474	827 474
Mesures indemnitaires						9 845 130	9 845 130
Mesure d'accompagnement à la mobilité	8	G1/G2	Tous	01-2022	12	656 515	656 515
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	62	G1	Tous	01-2022	12	112 500	112 500
1ère tranche du plan de convergence des rémunérations des CDD en administration centrale	491	G3	Tous	01-2022	12	1 011 449	1 011 449
Réforme des astreintes et interventions	576	G1	Tous	01-2022	12	92 800	92 800
Mesures en faveur des ADL	684	G5	Tous	01-2022	12	1 028 816	1 028 816
Revalorisation des rémunérations des	2 098	G1	Tous	01-2022	12	6 943 050	6 943 050

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
titulaires et CDI en administration centrale							
Total						11 261 267	11 261 267

En 2022, le montant exécuté des mesures catégorielles est de 11,26 M€ sur le programme 105 et est inférieur au montant inscrit dans le projet de loi de finances, notamment du fait de départs définitifs moins nombreux que prévus ainsi que de la non-réalisation de la convergence des rémunérations des agents de droit local affectés en ambassades avec les grilles des agents de droit local affectés dans les établissements autonomie financière.

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles a permis de financer en 2022 :

- une revalorisation des rémunérations des agents titulaires et CDI en administration centrale (révision des barèmes des primes IFSE) ;
- les mesures liées à la mise en place du corps d'extinction des conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires ;
- le premier volet d'un plan de convergence des rémunérations des contractuels de droit public affectés en administration centrale avec celles des titulaires, à fonctions identiques (volet qui a consisté à « répliquer » sur le salaire des contractuels la mesure de hausse de l'IFSE des agents titulaires) ;
- des mesures de valorisation des fonctions d'expertise (augmentation du nombre d'emplois de chef de service, de sous-directeur, de directeur de projet et d'expert de haut niveau dans les départements ministériels) ;
- le doublement du nombre d'apprentis ;
- des mesures d'accompagnement à la mobilité.

Le coût de ces mesures s'élève à 15,4 millions d'euros sur le périmètre ministériel, dont 14,4 millions d'euros pour la mission Action extérieure de l'État.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	677	1 485 851		1 485 851
Logement	239	4 066 444		4 066 444
Famille, vacances	46	202 906		202 906
Mutuelles, associations	11 748	1 433 427		1 433 427
Prévention / secours	3 043	375 415		375 415
Autres		107 643		107 643
Total		7 671 686		7 671 686

Les dépenses de restauration concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et à Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en région parisienne et à Nantes. Le montant des dépenses de restauration sont restés à un niveau élevé en 2022 avec le retour sur site de nombreux agents (677 repas servis en moyenne chaque jour) et les augmentations des coûts de restauration en lien avec l'inflation. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris et son renouvellement ainsi que le renouvellement de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'innoculation et de l'hébergement d'urgence.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Un effort important a été fait en 2022 pour le logement social des agents du MEAE et une mesure nouvelle de 4 M€ supplémentaires a permis de souscrire de nouvelles conventions de réservations visant à couvrir la majeure partie de la demande exprimée. Ainsi, 5,88 M€ d'AE et 4,05 M€ de CP ont ainsi été consacrés à la signature de nouvelles conventions et à la livraison de logements ce qui correspond à la réservation de 153 logements sociaux et 20 logements temporaires et à la livraison effective de 56 logements. La différence entre AE et CP s'explique par le fait que l'administration engage la totalité des AE à la signature d'une convention, et liquide, conformément aux conventions signées avec les bailleurs sociaux, la moitié des CP de la réservation à la signature et le solde à l'entrée dans les lieux du locataire donc à la livraison effective.

Les dépenses crèche correspondent à la réservation de berceaux en crèche. La consommation intègre 0,05 M€ de rétablissements de crédits liés au paiement de la prestation de service enfance et jeunesse (PSEJ) par la Caisse d'allocations familiales.

Les dépenses de mutuelle et associations correspondent aux subventions versées en 2022 à la Mutuelle des affaires étrangères (1,08 M€), avec laquelle le ministère est lié par convention sur la période 2017-2024 en tant qu'organisme assureur de référence, au paiement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisé en actuariat (en application du décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État) à hauteur de 0,02 M€ ainsi qu'au versement de subventions à diverses associations à caractère social à hauteur de 0,33 M€. Ces dernières proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille.

Les dépenses de prévention concernent la prise en charge des frais médicaux induits par les départs et retours de poste des agents (consultations, analyses médicales) mais également les moyens matériels de la médecine de prévention, dont l'activité s'est traduit par les consultations et avis rendus (visites de départ en poste, recrutement, titularisation, visite quinquennale ou surveillance médicale spécifique). Ces dépenses intègrent également les remboursements des frais médicaux des agents de droit local de 12 postes ne bénéficiant pas d'un système assurantiel satisfaisant et la prise en charge de secours à caractère médico-social pour 7 agents de droit local pour un montant total de 0,12 M€.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

CROCUS

DESCRIPTION DU PROJET

L'outil de comptabilité à l'étranger « Crocus », successeur de « Corège », a reçu l'avis conforme de la DINSIC le 16 février 2017 suivant l'article 3 du décret 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État. Il vise à moderniser la gestion et la comptabilité des postes diplomatiques et consulaires en s'appuyant sur des solutions innovantes simplifiant et fiabilisant l'action des gestionnaires comptables à l'étranger. Il proposera notamment un modèle organisationnel adaptable aux multiples configurations, du plus grand poste au plus petit poste à présence diplomatique (PPD) à l'étranger, un volet programmation, une comptabilité patrimoniale ainsi qu'une comptabilité d'analyse des coûts.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0105-06
Zone fonctionnelle principale	Finances

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,90	4,90	2,00	2,00	2,07	2,07	0,70	0,70	0,70	0,70	0,20	0,20	0,00	0,00	9,87	9,87
Titre 2	1,95	1,95	0,40	0,40	0,30	0,30	0,28	0,28	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	2,85	2,85
Total	6,85	6,85	2,40	2,40	2,37	2,37	0,98	0,98	0,90	0,90	0,20	0,20	0,00	0,00	12,72	12,72

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,60	12,72	+0,95 %
Durée totale en mois	59	72	+22,03 %

L'ensemble des postes du réseau sont dotés de CROCUS depuis le 1^{er} janvier 2022. Une nouvelle version de l'application a été déployée fin 2020, fournissant les fonctionnalités nécessaires pour que les postes situés dans la zone euro puissent utiliser l'application dès janvier 2021 (13 pays concernés).

Le lancement effectif de CROCUS dans l'ensemble des postes entraîne le passage en MCO (maintien en condition opérationnelle) de cette application à partir de 2023.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,45	0,45	
Gain annuel en M€ en titre 2	2,80	2,80	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	43,50	43,50	
Délai de retour en années	10	10	+3,09 %

Les gains sont estimés en prévision d'une part de la diminution des dépenses en régie liée à la mise en place de moyens modernes de paiement comme la « carte achat » et d'autre part à la réduction des frais de transport de 5,5 tonnes de pièces comptables acheminées aujourd'hui jusqu'à la Cour des comptes par avion, transporteur express et camion.

SAPHIR**DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,18	3,18	0,45	0,37	0,72	0,67	0,96	0,96	0,82	0,87	0,77	0,77	0,80	0,80	6,74	6,66
Titre 2	2,00	2,00	0,30	0,30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,08	0,08	3,13	3,13
Total	5,18	5,18	0,75	0,67	0,97	0,92	1,21	1,21	1,07	1,12	1,02	1,02	0,88	0,88	9,87	9,79

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	3,35	9,79	+192,24 %
Durée totale en mois	45	96	+113,33 %

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 1 284 372 298	CP ouverts en 2022 * (P1) 1 249 234 731
AE engagées en 2022 (E2) 1 205 876 214	CP consommés en 2022 (P2) 1 199 675 063
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 35 131 118	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 33 200 049
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 43 364 966	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 1 166 475 014

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 119 251 848				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 151 313				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 119 403 161	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 33 200 049	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 86 203 112
AE engagées en 2022 (E2) 1 205 876 214	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 1 166 475 014	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 39 401 200
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 125 604 313
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 34 056 891
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 91 547 422

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Coordination de l'action diplomatique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 69 141 014	24 870 835 23 167 664	98 073 509 92 308 678	73 202 674 69 141 014	24 870 835 23 258 902	98 073 509 92 399 916

Les montants de l'exécution 2022 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	73 202 674	69 141 014	73 202 674	69 141 014
Rémunérations d'activité	49 841 325	55 271 541	49 841 325	55 271 541
Cotisations et contributions sociales	22 658 999	13 852 103	22 658 999	13 852 103
Prestations sociales et allocations diverses	702 350	17 370	702 350	17 370
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 529 318	18 752 832	20 529 318	19 094 813
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 529 318	18 719 499	20 529 318	19 061 480
Subventions pour charges de service public		33 333		33 333
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 341 517	4 414 832	4 341 517	4 164 088
Transferts aux ménages	4 341 517	311 807	4 341 517	261 807
Transferts aux entreprises		1 158 759		1 008 015
Transferts aux autres collectivités		2 944 266		2 894 266
Total	98 073 509	92 308 678	98 073 509	92 399 916

Action 1 : coordination de l'action diplomatique**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****CENTRE DE CRISE**

Consommation AE : 6,49 M€

Consommation CP : 6,56 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement du centre de crise	3,00	3,00	3,07	3,00
Gestion de crises	0,9	0,9	3,42	3,56

Total	3,09	3,09	6,49	6,56
-------	------	------	------	------

L'année 2022 a été marquée par une forte reprise des dépenses de fonctionnement, en hausse par rapport à 2021 (3,1 M€ en 2022 contre 2,5 M€ en 2021). Les activités du CDCS ont repris à un rythme croissant, notamment en matière : de formation des ambassades et consulats à la gestion des crises consulaires (0,2 M€), de modernisation des moyens de communication autonomes utilisés par le réseau diplomatique et consulaire à l'étranger en cas de crise (1,7 M€) et de la fourniture de stocks de sécurité, médicaments et autres matériels destinés à équiper les points de regroupement (0,9 M€).

Le premier poste des dépenses de fonctionnement concerne les moyens de communication autonomes (radio et téléphonie satellitaire), couvrant à la fois la fourniture en matériel et les missions d'audit et d'installation. Fortement impactées par la pandémie, ces dernières ont repris dès 2021 et leur rythme s'est encore accéléré au cours de 2022. Dans un contexte de contraintes fortes liées à la pénurie de semi-conducteurs et aux délais d'approvisionnement allongés, le CDCS observe une forte recrudescence des demandes d'intervention des postes, notamment pour le remplacement de matériel et des dépannages des installations existantes en dehors du calendrier de missions déjà programmées. Les équipements installés depuis 2010 arrivent progressivement en fin de vie et doivent être renouvelés ou réparés entraînant une hausse des dépenses dans ce domaine. De plus, le coût global des abonnements aux lignes satellitaires augmente du fait du nombre croissant de ces dernières.

Les crédits dédiés à la gestion de crises ont été principalement consacrés à l'évacuation des Français se trouvant en Ukraine lors de l'agression russe, et pour laquelle une cellule de crise a été ouverte dès fin février. Les dépenses associées à la gestion de la crise ukrainienne s'élèvent à plus de **2,1 M€** sur l'année 2022. Le CDCS a bénéficié d'une descente complémentaire de 2 M€ afin de prendre en charge les dépenses suivantes :

- frais de retour des ressortissants français et de leurs ayants droit : opérations d'exfiltration, achats des titres de transport vers la France depuis le pays d'évacuation et frais d'hébergement (**1,78 M€**) ;
- frais de mission des 51 agents venus en renfort des postes dans les pays limitrophes et des équipes projetées en Ukraine (**0,22 M€**) ;
- dépenses de fonctionnement de la cellule de crise (**0,14 M€**) : support technique en téléphonie et informatique, transports et repas notamment ;

Une seconde cellule de crise, de moindre ampleur, a ouvert au mois d'octobre dans le cadre des manifestations à Ouagadougou. Le CDCS a également organisé trois évacuations médicales, pour un total de 0,4 M€.

ÉTAT MAJOR FONCTIONNEMENT

Consommation AE : 4,39 M€

Consommation CP : 4,40 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Déplacements ministériels	4,84	4,84	2,73	2,75
Dépenses fonctionnement de l'hôtel ministre	1,84	1,84	1,61	1,61
Dépenses à l'extérieur de l'HM	0,04	0,04	0,05	0,04
Total	6,80	6,80	4,39	4,40

La consommation des crédits des déplacements ministériels est en sensible diminution par rapport à l'année 2021, pour les raisons suivantes :

- la tenue des élections présidentielle et législatives françaises en 2022 a limité les déplacements officiels pendant toute la campagne électorale ; ces élections ont conduit à un remaniement complet des quatre cabinets ministériels, entraînant une suspension prolongée de l'ensemble des déplacements ;
- la présidence française du Conseil de l'UE a concentré l'organisation de déplacements sur le territoire national et dans la zone UE, sur un périmètre plus limité et donc moins coûteux.

Plus précisément, les déplacements des délégations ministérielles sont réalisés à hauteur de :

- 53 % sur le marché voyageur soit 1,47 M€ ;
- 22 % par recours à aux affrètements affrètement public (vols ETEC) soit 0,60 M€ ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

- 18 % de dépenses lors des déplacements à l'étranger et réglés par les postes diplomatiques sans ordonnancement préalable soit 0,51 M€ ;
- 7 % pour les autres dépenses : taxis, états de frais etc.

Les crédits de fonctionnement de l'Hôtel de la Ministre sont dédiés au financement des activités diplomatiques et de représentations, organisées à l'Hôtel de la Ministre et ses cabinets. Il convient de noter que l'année 2022 a été marquée par le changement de composition des cabinets (Quai d'Orsay et site de Convention). Ces changements ont eu un impact sur le rythme des dépenses de frais de représentation dès leur prise de fonction. Cette ligne couvre les dépenses courantes associées au bon fonctionnement de l'Hôtel de la Ministre et des cabinets. Il s'agit principalement des achats de denrées alimentaires, boissons, fleurs, petits matériels. Elle regroupe d'autres postes de dépenses nécessaires à l'organisation des réceptions des homologues de la Ministre, des Secrétaires d'État et du Ministre délégué (frais de sonorisation, blanchisserie, personnel intérimaire. D'autres événements prennent la forme de débats, tables rondes, réception, déjeuners, dîners avec les partenaires et interlocuteurs français et étrangers nécessitant ces mêmes type de dépenses. On note un rythme de consommation d'AE comparable à celui de l'année 2019 avant la crise. La faible différence de consommation entre 2022 et 2021 s'explique par des restes à payer.

Les dépenses affectées à l'extérieur de l'Hôtel de la Ministre sont des frais de représentation de la Ministre, des secrétaires d'État, du Ministre délégué et leurs conseillers à l'occasion d'événements organisés sur le territoire national hors de l'Hôtel de la Ministre. Elles sont liquidées principalement sous la forme de remboursements de frais avancés par les agents (frais de restaurant, dépenses annexes : traiteur, location de salle, etc.). Cette surconsommation s'explique par les prestations de traiteurs, de communication lors d'une réception pendant le déplacement du Ministre délégué. Il convient de noter que la fongibilité entre les deux activités budgétaires a permis de compenser la hausse des dépenses.

PROTOCOLE

Consommation AE : 5,35 M€Consommation CP : 5,52 M€

en M€	LFI 2022		Consommation 2022	
	AE	CP	AE	CP
Visites d'État, de chefs d'État étrangers	1,20	1,20	0,32	0,22
Accueil de personnalités	0,55	0,55	0,35	0,34
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	1,00	1,00	0,24	0,24
Conférences internationales	3,00	3,00	3,51	3,70
Distinctions honorifiques	0,29	0,29		0,13
Interprétation et traductions	0,80	0,80	0,87	0,82
Missions et voyages officiels	0,35	0,35	-0,01	-0,01
Manifestations intermédiaires	0,40	0,40	0,07	0,08
Total	7,59	7,59	5,35	5,52

Les dépenses liées aux visites d'État (1 : Émirats Arabes Unis), aux visites officielles (5 : Ouzbékistan, Kazakhstan, Lituanie, Ukraine et Arabie saoudite) et aux visites de travail (57), soit 63 visites au total, sont en légère hausse par rapport à l'année 2021 qui totalisait 57 visites.

Les dépenses liées à l'accueil de personnalités aux aéroports parisiens et strasbourgeois sont principalement liées à l'activité 501 concernant les visites d'État en France. En 2022, le pavillon et les salons d'honneur d'aéroport de Paris (ADP) ont été ouverts pour l'accueil de 410 personnalités. 106 personnes ont bénéficié de l'ouverture du salon d'honneur de l'aéroport de Strasbourg (ADS) au 1^{er} semestre 2022 (le relevé des dépenses pour le second semestre 2022 n'a pas encore été émis par le service comptabilité d'ADS).

Les déplacements du Premier ministre à l'étranger ont baissé de manière sensible. Elles concernent l'organisation de 7 déplacements du Premier Ministre (Alger, Lisbonne, Berlin, Rome, Vatican, New-York, Auschwitz).

Compte-tenu de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, une seule conférence internationale, le Forum des Mondes méditerranéens (FMM) les 7 et 8 février 2022, a affecté le P105 au 1^{er} semestre pour un montant de 2 824 735 €. À noter que le Protocole a obtenu un transfert de crédits d'un montant de 1 408 690 €. Au second semestre ce sont deux conférences internationales qui se sont tenues au CCM : « Moldavie » le 21 novembre (122 941 €) et « Soutien à l'Ukraine » le 13 décembre (343 331 €). À noter que l'organisation du Conseil des Ministres Franco-allemand (CMFA) prévu le 26 octobre à Fontainebleau a entraîné des dépenses (257 420 €) en raison de la décision tardive de report.

L'état du stock de distinctions honorifiques détenu par le service PRO/HON a conduit à ne pas passer de nouvelle commande en 2022. La consommation de CP correspond au report de crédits attribué pour le paiement de la commande effectuée au 4^e trimestre 2021 et livrée en 2022.

Concernant les frais d'interprétation et de traduction, les dépenses ont été réparties de la manière suivante :

- Interprétation : 185 interprètes ont livré 934 prestations en 32 langues pour un montant de 605 068 € ;
- Traductions : l'activité du service a enregistré une progression importante : 5 191 demandes de traductions en 55 langues différentes ont été traitées (14 000 pages traduites et 11 600 pages révisées) contre 4 526 prestations en 2021 et 3 818 en 2020. En 2022, 73 % des traductions ont été effectuées en interne et 27 % ont été sous-traitées.

La consommation des crédits au titre des missions liées aux voyages officiels concerne les dépenses afférentes aux missions préparatoires et aux déplacements des précurseurs des voyages officiels du Premier ministre. En 2022, pour des raisons de décalage du fait de la séparation des exercices budgétaires, des remboursements ont été perçus sous la forme d'avoir pour des dépenses réalisées en 2021. Cette ligne fera l'objet d'une concertation étroite avec le service du Protocole pour 2023.

Les manifestations intermédiaires de l'année 2022 se sont principalement déroulées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin pendant la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, concentrant les dépenses sur le P359 et limitant l'impact budgétaire du P105 à une vingtaine d'événements dont 30 % en visio-conférence.

COMMUNICATION

Consommation AE : 2,72 M€

Consommation CP : 2,83 M€

en M€	LFI 2022		Consommation 2022	
	AE	CP	AE	CP
Acquisition d'information et de documentation	0,98	0,98	1,48	1,78
Actions de communication événementielle	0,55	0,55	0,07	0,09
Autres actions de communication	0,71	0,71	0,96	0,73
Total	2,24	2,24	2,51	2,60

L'activité acquisition d'information et de documentation couvre l'achat de titres de presse d'information générale et spécialisée, l'accès aux dépêches de presse anglo-saxonnes ainsi qu'à plusieurs bases de données, à la production de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents. Les destinataires en sont les services d'administration centrale et les postes à l'étranger. L'augmentation conséquente des dépenses par rapport à la LFI (+51 % en AE et +81 % en CP) s'explique par l'ajout sur cette ligne d'outils de veille et de prestations de veille stratégique externalisées, pour répondre aux demandes de nos autorités à la suite de la guerre en Ukraine et accompagner la montée en puissance de la sous-direction de la veille et de la stratégie, créée en septembre 2022. Par ailleurs, est également ajouté à cet axe un sondage d'opinion sur la perception de l'action extérieure de la France.

La consommation des actions de communication événementielle a été très inférieure aux prévisions (-82 % en CP) en raison, d'une part, de la PFUE qui a mobilisé l'équipe événementielle durant tout le premier semestre, avec l'organisation de dix sommets dans sept villes ou encore l'exposition sur les grilles du Quai d'Orsay « l'Europe en BD » payées sur budget dédié du P359 et, d'autre part, de l'annulation ou la tenue sous un format plus réduit de manifestations récurrentes comme « Fabrique Défense », la « Nuit des idées » ou la « journée de la diplomatie » Seuls

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

quelques événements ont pu être organisés, tels que la remise du prix Simone Veil à l'occasion de la « journée de la femme », « les journées du patrimoine » ou la « semaine de l'Amérique latine ».

Le Ministère a poursuivi en 2022 le développement de ses actions de communication digitale et numérique, avec l'animation et le pilotage de son site internet France Diplomatie, disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe), des 270 sites internet des postes à l'étranger, de ses réseaux sociaux, qui comptabilisent désormais près de 10 millions d'abonnés, à travers ses 215 comptes Facebook, ses 275 comptes Twitter, ses comptes LinkedIn, Instagram, YouTube et désormais Tik Tok. Il a également lancé la production de capsules vidéos « 100 % diplo » et de podcasts « sources diplomatiques ». La consommation sur cet axe a été supérieure de 35 % en AE par rapport aux prévisions avec le déploiement à l'ensemble des postes de l'outil SWELLO de gestion des réseaux sociaux ; de la refonte de l'ensemble des sites internet des postes et de France Diplomatie, amorcée en 2022 et qui va se poursuivre en 2023 ; également pour répondre à la demande de nos autorités de développer des actions de communication digitale en Afrique de l'Ouest ; et enfin d'achat de matériels permettant de rétablir les points de presse « live ».

DÉPENSES D'INTERVENTION**CENTRE DE CRISE**Consommation d'AE : 0,21 M€Consommation de CP : 0,21 M€

Quatre subventions du Centre de crise et de soutien ont été accordées à trois associations de victimes et d'aide aux victimes (AFVT, France Victimes et FENVAC).

ÉTAT MAJORConsommation d'AE : 4,02 M€Consommation de CP : 3,74 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Subvention des cabinets du MAE	1,68	1,68	2,21	2,11
Subventions du centre d'analyse, de prévision et de stratégie	1,09	1,09	1,04	0,90
Programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA)	0,73	0,73	0,70	0,66
CNEMA	0,08	0,08	0,07	0,07
Total	3,58	3,58	4,02	3,74

Quatre grands domaines d'intervention ont caractérisé la politique de subvention des cabinets :

- Le renforcement de l'action diplomatique de la France dans le cadre de relations bilatérales ou en matière de promotion du multilatéralisme (1,25 M€, diminués de 0,19 M€ à la suite d'un rétablissement de crédits lié à une dépense de fin 2021, soit 1,06 M€ *in fine*), dont 1 M€ versé à l'association « Forum de Paris sur la Paix » ;
- Les associations représentatives des Français de l'étranger (0,20 M€) ;
- La défense des droits de l'Homme (0,53 M€ en AE et 0,43 M€ en CP), dont le Prix Simone Veil en faveur de la défense des droits des femmes dans le monde, la fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage, la fondation mémorielle IBUKA pour la mémoire et le soutien des victimes du génocide Tutsi, le musée mémorial du terrorisme et la commission d'archivage du génocide Tutsi ;
- Les associations à caractère culturel (0,07 M€).

Les subventions du Délégué interministériel à la Méditerranée se sont élevées à 0,27 M€ et ont permis de soutenir des projets œuvrant notamment dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du développement durable en Méditerranée. Enfin, les subventions de la Direction des affaires politiques et de sécurité ont été versées au bénéfice de projets en matière de sécurité internationale et en soutien au développement des intérêts de la France dans le Pacifique, pour un montant total de 0,08 M€.

La consommation de cette enveloppe s'est révélée supérieure à la dotation initiale, en raison notamment de l'augmentation de certaines contributions à la suite de réunions interministérielles, comme celles pour le musée mémorial du terrorisme ou le Forum de Paris pour la Paix (passée de 0,6 M€ à 1 M€). Par ailleurs, le MEAE a fait l'avance d'un certain nombre de contributions pour le compte d'autres ministères dans le cadre de dispositifs interministériels (Forum de Paris pour la Paix, IBUKA, conseil et représentation juridiques dans le cadre du contentieux internationale de la Montagne d'or). Ces avances ont donné lieu à des remboursements partiels ou totaux par transferts.

Les subventions du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie, versées à des think tanks œuvrant dans son domaine d'intervention, ont représenté 0,37 M€ en 2022 (contre 0,49 M€ en 2021). Les principaux instituts soutenus ont été l'Institut français des relations internationales (0,13 M€), le Conseil européen des relations internationales ECFR (0,06 M€) et l'Institut de relations internationales et stratégiques (0,05 M€). Par ailleurs, le CAPS a assuré la prise en charge de deux experts techniques internationaux placés auprès de think tanks à Washington via Expertise France, pour 0,63 M€ en AE et 0,48 M€ en CP. Ces dépenses ont fortement augmenté en 2022 (plus de 5 fois supérieures par rapport à 2021 et plus de 3 fois supérieures par rapport à 2020) sans modification du nombre d'ETI, principalement en raison de l'inflation et donc de la réévaluation des devis communiqués par l'établissement public.

Les dépenses du programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA) ont été consacrées principalement au partenariat avec Campus France (0,55 M€) et ont été conformes aux prévisions. Le développement d'une plateforme pour la création d'un réseau professionnel à destination des anciens participants du programme a également généré des dépenses (0,09 M€ en AE), bien que celles-ci aient été inférieures aux prévisions, le projet ayant subi un léger retard.

Les dépenses de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) se sont élevées à 0,07 M€, constituées en grande majorité de contributions au Centre international de déminage humanitaire, pour différents objets (conférence d'Ottawa, convention d'Oslo).

COMMUNICATION

Consommation d'AE : 0,20 M€

Consommation de CP : 0,23 M€

en M€	LFI 2022		Consommation 2022	
	AE	CP	AE	CP
Invitations de journalistes étrangers	0,02	0,02	0,03	0,03
Subventions aux associations de presse diplomatique	0,54	0,54	0,17	0,20
Total	0,56	0,56	0,20	0,23

Le programme d'invitation de journalistes étrangers a permis d'inviter à Paris au second semestre des journalistes et influenceurs du Ghana, Cameroun, Bénin, Éthiopie, Mali, Sénégal, Soudan et Zimbabwe, des journalistes albanais et nord-macédoniens, des journalistes turcs et également de prendre en charge le déplacement et le séjour de journalistes africains sahéliens de sept pays différents pour leur permettre d'assister au forum Creative Democracy à Johannesburg en Afrique du Sud.

Quatre subventions aux associations de presse diplomatique ont été octroyées pour un montant total de 28 000 €, légèrement supérieur à celui programmé (Union internationale de la presse, Association de la presse étrangère, association de la presse diplomatique française et UNIPRESSE).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Action européenne**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Action européenne	11 693 199	132 145 965	143 839 164	11 693 199	132 145 965	143 839 164
	12 124 842	102 113 460	114 238 302	12 124 842	102 113 460	114 238 302

Les montants de l'exécution 2022 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 693 199	12 124 842	11 693 199	12 124 842
Rémunérations d'activité	8 703 316	10 052 795	8 703 316	10 052 795
Cotisations et contributions sociales	2 923 390	2 072 047	2 923 390	2 072 047
Prestations sociales et allocations diverses	66 493		66 493	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 000	542	15 000	542
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	542	15 000	542
Titre 6 : Dépenses d'intervention	132 130 965	102 112 918	132 130 965	102 112 918
Transferts aux ménages	49 300 965	5 000	49 300 965	5 000
Transferts aux entreprises		1 324 800		1 324 800
Transferts aux autres collectivités	82 830 000	100 783 118	82 830 000	100 783 118
Total	143 839 164	114 238 302	143 839 164	114 238 302

DÉPENSES D'INTERVENTION**Contributions européennes**LFI : 131 373 830 € en AE= CP

Transfert sortant (vers MINARM P144) : 29 191 343 € en AE=CP

Consommation : 101 282 418 € en AE = CP

	LFI 2022	Exécution 2022
	AE = CP	AE = CP
Conseil de l'Europe	42 964 783	42 676 835
Expertise France	2 300 000	1 324 800
OSCE (Fonds fiduciaire)	1 000 000	1 000 000,00
Union de l'Europe occidentale	1 379 047	1 312 172
Fondation Anna Lindh	250 000	250 000,00
Union pour la Méditerranée	400 000	400 000,00
Global Community Engagement and Resilience Fund (GCERF)	250 000	-
Facilité européenne pour la paix (FEP)	82 830 000	54 118 611

Fonds européen pour la démocratie (FEDEM)		200 000
	131 373 830	101 282 418

Les crédits alloués aux contributions européennes ont été diminués en gestion en raison d'un transfert vers le MINARM dans le cadre de la contribution française à l'instrument extrabudgétaire européen FEP (Facilité européenne de paix) destiné à financer (i) les coûts communs des missions et opérations militaires de PSDC pris en charge par le ministère des Armées et (ii) les mesures d'assistance, non-finançables par le budget de l'Union européenne, au bénéfice d'États et d'organisations régionales partenaires de l'UE, prises en charge conjointement par le ministère des Armées et le MEAE. La clé de répartition des charges entre le Ministère des Armées et le Ministère des Affaires étrangères n'ayant pas été déterminée lors de la budgétisation de la FEP, le MEAE a effectué un transfert vers le MINARM pour un montant total de 29,2 M€ correspondant à la part létale du pilier II.

On observe par ailleurs en 2022 une sous-consommation des crédits alloués aux contributions versées à Expertise France. Ceux-ci permettent de financer des postes d'experts nationaux détachés (END) dans les instances européennes et gérés par l'opérateur. Cette sous-consommation s'explique principalement par des difficultés de recrutement rencontrées par l'opérateur à l'été 2022.

L'exécution des autres dépenses est globalement conforme à la programmation initiale. A noter deux points spécifiques :

- la contribution au GCERF (Global Community Engagement and Resilience Fund) indiquée à zéro dans cette partie a été payée et est retracée dans la section des contributions internationales payables en euros hors système des Nations unies. Ce changement d'enveloppe est justifié par les activités du Fond dont les initiatives locales de prévention de l'extrémisme violent dépassent les frontières de l'Europe.
- une contribution volontaire a été versée au profit du Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) pour atteindre deux objectifs : i) un renforcement de l'influence française au sein du conseil d'administration de cette organisation, et (ii) un soutien français aux sociétés civiles du voisinage (Est et Sud).

Subventions du cabinet de la secrétaire d'État chargée des Affaires européennes

Dotation LFI : 757 135 €

Consommation d'AE/CP : 830 500 €

Les subventions, attribuées à des associations œuvrant en faveur de l'intégration et du développement européens, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des valeurs européennes, s'inscrivaient en 2022 dans le contexte de la Présidence française de l'Union européenne. L'enveloppe avait, à ce titre, bénéficié d'une augmentation de crédits ponctuelle à hauteur de 67 000 €. Par ailleurs, un effort de diversification des bénéficiaires a été mené par le cabinet et ce sont au total 37 associations présentant des projets qui ont été subventionnées (contre 29 en 2021).

La consommation de cette enveloppe est supérieure aux crédits LFI. Elle a été rendue possible grâce à un redéploiement au sein de l'Unité opérationnelle (0105-CCAB-CDAF) et a permis d'apporter un soutien supplémentaire aux associations ayant contribué au rayonnement de la Présidence française de l'Union européenne.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de communication de la secrétaire d'État chargée des Affaires européennes

Dotation LFI : 15 000 €

Consommation d'AE/CP : 542 €

Ces dépenses sont relatives aux actions d'information et de communication menées par le cabinet de la secrétaire d'État chargée des Affaires européennes. La plupart des dépenses s'y rattachant sont réalisées sur carte d'achat. La sous consommation en 2022 s'explique par le changement de cabinet en cours d'année.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ACTION**04 – Contributions internationales**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Contributions internationales		652 207 085 674 034 053	652 207 085 674 034 053		652 207 085 674 034 053	652 207 085 674 034 053

Les montants de l'exécution 2022 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	652 207 085	674 034 053	652 207 085	674 034 053
Transferts aux ménages	652 207 085		652 207 085	
Transferts aux autres collectivités		674 034 053		674 034 053
Total	652 207 085	674 034 053	652 207 085	674 034 053

Dépenses d'intervention

	LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Opérations de maintien de la paix	269 511 087	269 511 087	287 824 143	287 824 143
Contributions internationales payables en euros	187 287 483	187 287 483	188 027 818	188 027 818
Contributions internationales payables en devises	195 408 515	195 408 515	198 182 092	198 182 092
TOTAL	652 207 085	652 207 085	674 034 053	674 034 053

Opérations de maintien de la paix (OMP)

LFI : 269 511 087 € en AE=CP

Consommation : 287 824 143 € en AE=CP

La consommation sur la ligne des OMP s'établit à 107 % par rapport à la LFI. Cet écart entre prévision et exécution s'explique par une hausse modérée du budget des OMP approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies (+1,2 %) qui a été supérieure à la légère baisse de la quote-part de la France au budget des OMP (5,2894 % contre 5,6124 %). Le périmètre des OMP n'a, pour sa part, pas évolué.

L'écart entre la budgétisation des OMP en PLF 2022 et l'exécution s'explique par plusieurs facteurs :

- le décalage des calendriers budgétaires français et onusien : le budget des OMP 2022-2023 a été voté par l'Assemblée générale des Nations unies fin juin 2022 pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

- le changement de barème des contributions aux Nations unies au 1^{er} janvier 2022, qui n'a été connu qu'après la transmission du PLF aux Assemblées.
- les fluctuations du taux de change euro/dollar : faute d'ordre d'achat à terme de devises (OAT), les contributions ont été payées au taux de chancellerie en vigueur. Pour contenir la perte au change, les versements ont été effectués en tout début d'année 2022 sur la base d'un appel à contribution anticipé du SG ONU.

	LFI 2022	Exécution 2022
Opération de maintien de la paix (M€)	AE = CP	AE = CP
BANUS (ex-UNSOA) - Soutien à l'AMISOM : Bureau d'appui des Nations Unies à la Somalie	24 055 583	25 738 542
FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban	21 588 044	23 732 629
FISNUA : Force intérimaire des Nations Unies à Abiyé	12 119 273	12 920 147
FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – Golan	2 785 101	2 998 983
MINUAD : Mission des Nations Unies au Darfour	374 761	4 830
MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 730 567	1 884 618
MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 529 369	2 796 988
MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	48 409 974	52 343 584
MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	54 195 787	58 064 361
MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	51 605 285	54 790 649
MONUSCO : Mission des Nations Unies en république démocratique du Congo	47 742 937	51 149 023
FNUCHYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	2 374 406	1 399 790
Total	269 511 087	287 824 143

Contributions internationales payables en euros

LFI : 187 287 483 € en AE = CP

Consommation : 188 027 818 € en AE = CP

La consommation est inférieure de 0,7 M€ aux crédits votés pour les raisons suivantes :

1. Sous-consommations :

- une moindre dépense de 3,8 M€ pour la Mission d'observation électorale de l'OSCE en Ukraine du fait du blocage unilatéral de son mandat par la Russie, puis la fin progressive des opérations de la mission ;
- une sous-consommation des versements en euros au titre des programmes jeunes JEA et VNU (2,9 M€) : la promotion 2022 a été majoritairement affectée dans des Organisations dont les budgets sont libellés en dollars.
- un remboursement par l'OCDE du trop-perçu au titre de l'ajustement fiscal lié à la mise en place du crédit d'impôt pour la modernisation du recouvrement (2,4 M€) ;
- une dépense inférieure de 0,9 M€ à la budgétisation au titre de la contribution de la France au Tribunal spécial pour le Liban, dont l'activité est devenue résiduelle en cours d'année.

1. Surconsommations :

- une surconsommation de 6,8 M€ sur la ligne en euros de notre contribution à l'UNESCO compensée par une sous-consommation sur la ligne en devises. En effet, la contribution a été payée intégralement en euros comme l'autorisent les règles financières de l'Organisation, afin de se prémunir d'une perte de change en l'absence d'OAT ;
- un coût supérieur de 2 M€ de la contribution de la France à l'OTAN pour faire face à des mesures d'adaptation urgentes (cyber) et en préparation du plan OTAN 2030;
- le versement de la contribution de la France à la Commission de l'océan Indien (0,5 M€) dont le budget a été adopté en euros à compter de 2022, en raison de la volatilité de la roupie mauricienne.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

	LFI 2022 (CP)	Exécution 2022 (CP)
AIEA - Agence internationale de l'énergie	14 647 063	14 635 349
AIEA - Fonds de coopération technique	3 815 171	3 879 794
CCNUCC - Convention cadre contre le changement climatique	1 384 440	74 078
CICR - Centre international de la Croix Rouge	7 500 000	7 500 000
CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer	500 000	0
CPI - Cour Pénale Internationale	13 037 506	13 308 345
CPS - Communauté du Pacifique	2 400 000	2 400 000
OAA - Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture	8 334 005	8 334 005
OCDE - Organisation de coop et de développement économiques	21 771 110	19 015 997
OIAC - Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	2 997 411	2 980 965
ONU - Jeunes experts associés	4 221 040	1 309 547
IMA - Institut du monde arabe	12 354 000	12 354 000
OSCE - Organisation pour la sécurité et la coop en Europe - Budget ordinaire	14 004 622	14 025 957
OSCE - MSOU Mission d'information spéciale en Ukraine	9 879 526	6 034 357
OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	27 110 657	29 128 375
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 651 283	2 405 997
PNUE -740 - Convention Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution	1 917 407	1 999 323
TSL - Tribunal spécial pour le Liban	1 000 000	100 000
UNESCO - Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture - Budget ordinaire	6 225 510	13 035 524
Contributions volontaires NUOI (ONU DOP, PBF, DPPA, ONUDC)	12 835 000	12 835 000,00
Contributions volontaires ASD (AIEA, OIAC, OSCE, ONUDC...)	10 250 000	10 275 000,00
Autres contributions	8 451 732	12 396 205
TOTAL	187 287 483	188 027 818

Contributions internationales payables en devises

LFI : 195 408 515 € en AE = CP

Consommation : 198 182 092 € en AE = CP

Le taux de consommation en exécution représente 101 % des crédits votés en LFI.

Le dépassement constaté en exécution par rapport aux crédits votés en LFI (2,8 M€) sur la ligne en devises est principalement imputable à la perte au change sur les paiements en dollars et dans une moindre mesure les versements en francs suisses, compte tenu de l'absence de couverture de change via un dispositif d'Ordre d'achat à terme (OAT). L'accélération des versements en devises au début de l'année a cependant permis de contenir la perte au change, le dollar s'étant considérablement apprécié en cours d'année.

Les versements en dollars au titre des programmes jeunes JEA et VNU sont supérieurs aux prévisions (3,4 M€), nos jeunes experts ayant été en majorité recrutés par des Organisations dont les budgets sont libellés en dollars, entraînant ainsi un report de charge depuis les contributions internationales en euros. Par ailleurs, le taux de change défavorable a donc davantage affecté ces contributions.

	LFI 2022 (CP)	Exécution 2022 (CP)
AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique	1 965 091	2 085 803
MTPI - Mécanisme international résiduel TPI	3 677 631	2 993 393

OAA - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	9 906 259	11 841 536
OACI - Organisation de l'aviation civile internationale Budget civil	2 705 725	3 118 562
OIM - Organisation internationale pour les migrations	2 409 828	2 494 113
OIT - Bureau international du travail	15 651 786	15 330 051
OMC - Organisation mondiale du commerce	6 670 295	7 149 948
OMM - Organisation météorologique mondiale	2 778 484	2 861 236
OMS - Organisation mondiale de la santé	16 954 090	18 634 601
ONU - Organisation des Nations Unies - Budget régulier	108 285 937	109 855 370
ONU - Jeunes experts associés	3 117 787	6 523 741
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 601 701	2 609 236
PNUE -700 - Programme des NU pour l'environnement	6 239 669	7 200 960
UNESCO - Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture - Budget ordinaire	6 618 070	83 620
Autres contributions	5 826 163	5 399 924
Total	195 408 515	198 182 092

ACTION

05 – Coopération de sécurité et de défense

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 65 729 339	41 732 645 33 362 407	115 480 927 99 091 746	73 748 282 65 729 339	41 732 645 32 659 146	115 480 927 98 388 485

Les montants de l'exécution 2022 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	73 748 282	65 729 339	73 748 282	65 729 339
Rémunérations d'activité	52 789 086	46 284 500	52 789 086	46 284 500
Cotisations et contributions sociales	20 774 144	19 414 419	20 774 144	19 414 419
Prestations sociales et allocations diverses	185 052	30 420	185 052	30 420
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 951 832	7 348 507	3 951 832	7 087 166
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 951 832	7 348 507	3 951 832	7 087 166
Titre 6 : Dépenses d'intervention	37 780 813	26 013 900	37 780 813	25 571 979
Transferts aux ménages	37 780 813	4 193 721	37 780 813	2 778 599

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		1 499 113		1 512 461
Transferts aux autres collectivités		20 321 066		21 280 920
Total	115 480 927	99 091 746	115 480 927	98 388 485

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 951 832	3 134 563	3 951 832	3 179 476

Les crédits de fonctionnement sont principalement dédiés à la prise en charge des frais de déménagement des 311 coopérants et de leurs familles. Toutes les dépenses de fonctionnement sont réalisées, soit depuis l'administration centrale, soit par le biais de services exécutants du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur, soit depuis les postes à l'étranger qui reçoivent des crédits délégués.

L'écart conséquent constaté entre la ressource programmée et la consommation sur les dépenses de fonctionnement s'explique par l'intégration en programmation 2022 d'un bloc de réserve de 1 M€ ayant fait l'objet d'une consommation en titre 6 à hauteur de 875 361 €, au regard de la fongibilité des crédits budgétaires hors titre 2.

DÉPENSES D'INTERVENTION (en €)

	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Formations en sécurité-défense-développement	21 445 813	21 445 813	15 710 443	15 702 512
Ingénierie et expertise sécurité-défense-développement	3 750 000	3 750 000	5 709 856	4 460 068
Aide logistique directe aux partenaires	7 150 000	7 150 000	8 807 544	9 317 089
Total	32 345 813	32 345 813	30 227 843	29 479 669

Les crédits d'intervention sont dédiés à des projets participant au renforcement de l'État de droit et de la sécurité intérieure, à l'appui au commandement et au renforcement des capacités des États partenaires.

En 2022, les axes d'effort de cette direction ont accompagné les priorités de l'action diplomatique française dans les zones identifiées comme sensibles (bande sahélo-saharienne, Liban, Indopacifique, Balkans), sur des thématiques principales de lutte contre le terrorisme, contrôle des flux migratoires irréguliers et trafics associés, cyber sécurité, ainsi que de renforcement général des capacités en sécurité intérieure et protection civile. Ils ont été déclinés en trois catégories d'action :

- Les activités de formations, formations initiales ou continues bénéficient aux cadres des pays partenaires dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Elles sont assurées en France ou à l'étranger parmi le réseau des 21 centres de formation soutenus, écoles nationales à vocation régionales (ENVR) ou internationales (EIVR). Le décret de transfert au titre du remboursement des frais de formation de stagiaires étrangers au profit du ministère des Armées n'apparaît pas en exécution ; ainsi le règlement des sommes dues au profit de la caisse nationale militaire de sécurité sociale et de la gendarmerie s'élèvent au total pour 2022 en AE et CP à 7,59 M€. La comparaison entre ressources et exécution sur cette thématique rend compte d'un écart lié à la non prise en compte du décret de transfert (5,64 M€), imputé sur cette activité, dans les restitutions Chorus d'exécution.

- Les missions d'expertise et de conseil consistent à envoyer des experts à l'étranger pour des missions d'évaluation des dispositifs de sécurité intérieure et de défense, de conseil de haut niveau, d'instruction des unités d'intervention et des formateurs des États partenaires. L'écart entre ressources et exécution est principalement dû à l'intégration, dans les restitutions Chorus d'exécution, des dépenses sur ressources extrabudgétaires, lesquelles n'apparaissent pas en ressources.
- L'aide logistique directe vise à acquérir puis à transférer aux partenaires des équipements permettant de renforcer les capacités de ces derniers dans des domaines présentant également un intérêt pour la sécurité de la France et de ses ressortissants. Ces matériels ont concerné le secteur de la défense (cyber, matériel de mobilité terrestre), de la sécurité intérieure (cyber, déminage, matériel de mobilité terrestre, matériel de maintien de l'ordre) et de la protection civile (véhicules de secours). L'écart entre ressource et exécution est principalement dû à l'intégration, dans les restitutions Chorus d'exécution, des dépenses sur ressources extrabudgétaires, lesquelles n'apparaissent pas en ressources.

Par ailleurs, des ressources extrabudgétaires ont été perçues par voie de fonds de concours pour un montant total de 5,76 M€ en AE et CP (hors reports de l'exercice 2021). Ces versements ont été obtenus dans le cadre des projets suivants :

- FDC 1-3-00289 « Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montant total de 40 000 € perçu de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) au titre de sa participation au projet « Formation francophone de formateurs aux opérations de maintien de la paix » dans le cadre de l'ONU ».
- FDC 1-3-00242 « Contributions de tiers étrangers au financement des dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montants perçus respectivement de l'Australie à hauteur de 0,93 M€ et des Pays-Bas à hauteur de 0,26 M€ au titre de leur participation au projet « Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) » en Côte-d'Ivoire.
- FDC 1-3-00241 « Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montants totaux de 4,53 M€ perçus au titre des projets « 5 écoles », « Defend Ghana / Togo » et « Defend Burkina / Bénin »

ACTION

06 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien	135 708 152	121 783 752	257 491 904	135 708 152	124 773 725	260 481 877
	132 653 856	122 560 106	255 213 962	132 653 856	117 078 575	249 732 431

Les montants de l'exécution 2022 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	135 708 152	132 653 856	135 708 152	132 653 856
Rémunérations d'activité	91 989 846	69 277 910	91 989 846	69 277 910
Cotisations et contributions sociales	42 497 264	63 375 946	42 497 264	63 375 946
Prestations sociales et allocations diverses	1 221 042		1 221 042	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	105 284 222	115 365 063	111 985 993	109 103 105
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	105 284 222	115 365 063	111 985 993	109 103 105
Titre 5 : Dépenses d'investissement	16 499 530	7 078 894	12 787 732	7 859 321
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 499 530	2 744 413	12 787 732	3 616 201
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		4 334 480		4 243 120
Titre 6 : Dépenses d'intervention		116 149		116 149
Transferts aux ménages		116 149		116 149
Total	257 491 904	255 213 962	260 481 877	249 732 431

Action 6 : Soutien

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Consommation AE : 21,74 M€

Consommation CP : 23,45 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Frais de mission des services	5,37	5,37	4,46	4,46
Frais représentation services	0,41	0,41	0,22	0,22
Archives	1,22	1,22	1,38	1,10
Valise diplomatique	6,12	6,12	7,34	8,65
Fonctionnement services à Paris	4,40	4,40	5,67	6,46
Fonctionnement des services nantais	0,78	0,78	0,56	0,57
Fonctionnement CCM	0,34	0,34	0,46	0,44
Achats en France et dépenses exceptionnelles	0,51	0,51	0,91	0,74
Parc automobile	0,60	0,60	0,74	0,81
Total	19,75	19,75	21,74	23,45

L'exécution des crédits sur la ligne frais de mission des services est en hausse de 36 % par rapport à 2021 et retrouve le niveau d'avant la crise sanitaire. La réouverture des frontières a donné lieu à une forte reprise des déplacements dès le début d'année 2022, seuls quelques rares pays ont maintenu des mesures de restriction des flux de voyageurs liées au contexte épidémique. Par ailleurs, la France a pris la présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022, donnant lieu à l'organisation de très nombreux déplacements en France mais aussi au sein de l'UE. La consommation 2022 se répartit comme suit :

- 70 % soit 3,05 M€ au titre des prestations réalisées auprès de l'agence de voyage : déplacements aériens et ferroviaires, location de bus, réservation d'hébergement, affrètement d'avions commerciaux, etc. Ce montant est en hausse de 80 % par rapport à 2021 ;
- 28 % soit 1,21 M€ au titre des états de frais remboursés aux agents au retour de leurs missions (versement des indemnités journalières) ;
- 2 % soit 0,77 M€ pour les autres prestations (taxi, péage, transport en commun...).

L'organisation des déplacements des agents de l'administration centrale (missions et affectations) repose sur une convention conclue avec l'UGAP afin de bénéficier de son marché voyageur mutualisé.

La consommation des frais de représentation des services en France s'est établie à 0,22 M€, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021. Cette augmentation des dépenses en frais de représentation marque une reprise de l'activité liée à la levée des restrictions sanitaires. La sous-consommation s'explique notamment par l'imputation des frais sur le programme 359 dans le contexte de la Présidence française de l'Union européenne. La consommation des crédits sur le programme 105 a repris majoritairement à partir de juin 2022, à un rythme soutenu, comparable à la période pré-covid.

L'enveloppe des archives recouvre de nombreuses dépenses correspondant à des prestations longues liées à la détection d'amiante au centre d'archives diplomatiques de Nantes, à la restauration de documents, à la numérisation de fonds d'archives, à la commande de fournitures de conservation et au reconditionnement de fonds d'archives.

En raison de l'augmentation du prix des liaisons aérienne constatée depuis la crise sanitaire, la consommation de la valise diplomatique excède la dotation prévue en LFI. Cependant, la valise diplomatique bénéficie de rétablissements de crédits, à hauteur de 2,5 M€, du fait de prestations réalisées au titre d'autres ministères.

En 2022, le principal poste de dépense du fonctionnement des services franciliens -3,9 M€ - a concerné le marché multi-technique-multiservices (MTMS), en particulier la partie « services » à savoir le nettoyage, les aménagements -déménagements et la gestion des déchets. La convention UGAP pour l'accueil téléphonique ministériel commun aux sites parisiens et nantais (0,78 M€), ainsi que le contrat d'entretien des parcs et jardins (0,6 M€) constituent les deux autres postes de dépenses principaux.

Enfin, cette activité supporte l'approvisionnement courant des services en mobilier, reprographie, commandes diverses de fournitures de bureau. L'exigence accrue des agents sur la qualité des prestations attendues, une plus grande attention portée au réemploi ou encore à des aménagements plus sobres, sont autant d'actions préfigurant une transformation profonde dans les années à venir. Le fonctionnement des services devrait être optimisé en 2023, encouragé par le plan ministériel de sobriété énergétique amorcé en 2022. Celui-ci entraînera la diminution des consommations et plus globalement permettra de poursuivre la réduction de l'impact environnemental du MEAE.

Les dépenses prises en charge sur le fonctionnement des services nantais portent essentiellement sur les prestations courantes de nettoyage des quatre sites, l'achat de matériel, de fournitures, de mobilier et de prestations diverses. La consommation annuelle est restée en-deçà de la dotation initiale, car l'activité a bénéficié d'un remboursement de 0,2 M€ du Ministère de l'Intérieur et de la DSFIPE dans le cadre des conventions de répartition des charges pour leur utilisation des locaux nantais.

En 2022, le centre de conférences ministériel a retrouvé une activité du niveau de la période avant la pandémie. Le CCM a ainsi accueilli 247 réunions pour un total de plus de 15 000 personnes, dont plusieurs événements politiques majeurs, tels que la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), le Forum ministériel pour la coopération dans l'Indopacifique, la réunion Ambitions France-Arménie, la troisième conférence ministérielle de soutien à la Moldavie et la conférence internationale « Solidaires du peuple ukrainien ».

Les dépenses imputées sur la ligne achats en France et dépenses exceptionnelles recouvrent des dépenses pour des études statistiques, de l'achat d'argenterie et de vaisselle officielle pour les résidences de France, des sceaux officiels et emblèmes de la République, achats de cartons « Cauchard » pour les rapatriements périodiques des archives des postes, ainsi que le dispositif de paiement par cartes d'achat dans le réseau à l'étranger.

En 2022, le parc automobile du ministère réparti entre Paris et Nantes était constitué de 111 véhicules, dont 42 véhicules électriques ou hybrides et 5 scooters. Le MEAE est engagé dans une politique volontariste de réduction et de verdissement de son parc automobile. Entre 2010 et 2019, le parc a ainsi été réduit de 34,15 %. D'autre part, la norme de 50 % *a minima* d'acquisition de véhicules à faible émission est respectée. Trois nouveaux véhicules hybrides « haut de gamme » ont été acquis en 2022.

RESSOURCES HUMAINES

Consommation en AE : 16,38 M€

Consommation en CP : 13,77 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Formation	6,10	6,10	5,08	4,25

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Action sociale	9,47	9,47	9,42	7,67
Divers	1,67	1,67	1,17	1,08
Accompagnement VI et contractuels	0,87	0,87	0,71	0,77
Total	18,11	18,11	16,38	13,77

La ligne formation regroupe les crédits formation et les dépenses pour l'organisation des concours, la gratification des stagiaires et celles liées à l'apprentissage. Les conditions sanitaires encore difficiles début 2022, ainsi que la mise en place tardive de l'école pratique des métiers de la Diplomatie (EDI), créée le 1^{er} mai 2022, en remplacement de la sous-direction et des concours (transition entre mars et septembre) ont fortement ralenti le rythme d'engagement des dépenses, bloqué certaines formations et mis en pause certains projets. 0,4 M€ ont ainsi pu de ce fait être redéployés. Dans le périmètre de l'EDI, les principales dépenses ont concerné le Centre de formation continue (0,49 M€ en CP), l'Institut diplomatique et consulaire (0,34 M€), des formations en sécurité (0,29 M€) et l'Institut de formation aux affaires administrative et consulaires (0,2 M€). 0,9 M€ ont par ailleurs été consommés par les postes. Les dépenses hors EDI recouvrent les frais liés à l'apprentissage (0,56 M€ en CP), l'organisation des concours et examens professionnels (0,42 M€) et la gratification des stagiaires (0,22 M€).

Certaines prestations de formation (apprentissage par exemple) se déroulant selon un « rythme scolaire », ce qui entraîne un rythme de consommation plus important en fin d'année. Le recours au prestataire Édunao pour accompagner la gestion de la plateforme de formation en ligne Diplomatica, n'a pu être mis en place qu'en fin d'année. De nombreuses dépenses n'ont ainsi été finalisées qu'en fin de gestion, créant un écart important entre AE et CP.

Pour les dépenses d'action sociale, se reporter aux éléments *supra*.

Concernant l'activité divers, 1,17 M€ en AE et 1,08 M€ en CP ont recouvert le paiement des indemnités en règlement de décisions de justice ou résultant de la protection fonctionnelle ou protocole d'accord (0,35 M€), des élections professionnelles de décembre 2022 (0,18 M€), le remboursement de trois mises à disposition (0,3 M€) et la contribution 2022 au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (0,11 M€). Diverses dépenses en centrale et à l'étranger pour des aménagements de postes de travail d'agents et d'agentes en situation de handicap (mobiliers ergonomiques, logiciels spécifiques et formations à leur utilisation, écrans de grande taille, claviers et souris spécifiques), des frais de transports adaptés et des prestations d'interprétation en langue des signes française ont également été prises en charge.

L'écart entre la dotation LFI et la consommation réelle s'explique par une incertitude, au moment de la programmation, quant au montant total des factures liées aux élections professionnelles à la charge du Département (marché porté par le MEFR), la réception très tardive de plusieurs factures importantes liées d'une part aux élections professionnelles et d'autre part à une mise à disposition d'un agent de l'AFD. Enfin, les dépenses liées aux contentieux et à la protection fonctionnelle sont par nature non programmables.

La consommation des crédits sur la ligne accompagnement des contractuels et volontaires internationaux comprend la protection sociale des volontaires internationaux (0,58 M€ en CP) dans le cadre du marché d'assurance mis en place pour la protection sociale des volontaires internationaux, la formation en faveur des agents contractuels en fin de mission (4 projets soutenus, s'inscrivant dans le cadre du compte personnel de formation), les frais de gestion Pôle Emploi concernant la gestion de l'indemnisation chômage (suite conclusion annexe conventionnelle en 2020) et l'abonnement à LinkedIn (0,1 M€).

IMMOBILIER EN FRANCE

Consommation en AE : 20,34 M€

Consommation en CP : 22,14 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Entretien et maintenance courants à Paris	3,06	4,87	7,72	7,95
Entretien et maintenance courants à Nantes	0,46	0,46	1,09	1,22
Énergie et fluides à Paris	0,97	2,84	5,57	2,55
Énergie et fluides à Nantes	0,29	0,84	1,74	0,96
Décoration et patrimoine	0,90	0,90	1,30	1,22
Location et charges à Paris	2,11	2,48	2,92	3,21
Location et charges à Nantes	0	0	0	0

Loyer la Courneuve	0	5,02	0	5,03
Total	7,79	17,41	20,34	22,14

Les principaux postes de dépenses ont concerné l'entretien et la maintenance à Nantes dans le cadre de la convention UGAP, ainsi que l'entretien des ascenseurs, des équipements techniques et des espaces verts. Comme l'an dernier, les interventions de première nécessité ont conduit à financer une partie de l'activité par redéploiement interne.

Les crédits dédiés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments parisiens sont consommés principalement par la partie forfaitaire du marché de maintenance multitechnique et multiservices pour un montant de 3,2 M€ couvrant les dépenses récurrentes de maintenance des sites parisiens du ministère (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve, Invalides). Ce marché a subi un fort taux de révision annuel en 2022 (9,2 %). Le reste des dépenses de cette activité concerne des opérations de maintenance (rafraîchissement de bureaux, réparation d'équipements techniques), dont nombre concourent à la sobriété énergétique.

La forte surconsommation constatée sur les lignes d'énergies et fluides s'explique par l'engagement des bons de commandes annuels pour l'électricité, d'un montant largement supérieur par rapport aux années précédentes et à la dotation prévue en LFI, l'évolution des prix de l'énergie n'étant pas connue lors de la budgétisation.

Les dépenses en matière de décoration et patrimoine a permis 23 opérations d'aménagement dans les postes, notamment à Prague, Libreville, Séoul et Doha, ainsi que 13 sur les sites du Quai d'Orsay et de Convention (notamment la réfection du décor du plafond de la grande salle à manger de l'hôtel du Ministre), pour un total de 0,53 M€. Le reste de l'enveloppe a été consacrée à la restauration d'œuvre et de mobiliers appartenant aux collections du ministère ou à des institutions déposantes.

Les principales dépenses locatives à Paris ont concerné les charges de copropriété (site Oudinot-Invalides et Ilot Saint-Germain, pour lequel un rattrapage de paiements dus au titre d'exercices antérieurs a conduit à une surconsommation de 0,8 M€) pour un montant de 1,7 M€, les taxes pour les différents sites franciliens et nantais du ministère (1,2 M€), les loyers pour les locaux de la représentation permanente auprès de l'Unesco et ceux de la Valise diplomatique à Châtillon (0,4 M€) et la redevance pour le restaurant administratif du Quai d'Orsay (0,17 M€).

Le loyer du bâtiment des archives de La Courneuve s'inscrit dans le cadre d'une opération de partenariat public/privé (engagement de 141,7 M€ en 2008). Ce loyer est versé conformément à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui aboutira au bout de 30 ans au transfert de la propriété à l'État. L'engagement passé fait l'objet de liquidations à hauteur de 5 M€ de CP chaque année, auquel s'ajoutent les charges, revalorisées annuellement selon les termes de la convention avec la SCI qui gère le site.

SÉCURITÉ FRANCE

Consommation en AE : 12,18 M€

Consommation en CP : 11,47 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Contrat de gardiennage France	7,77	7,77	6,92	6,69
Sécurité passive centrale fonctionnement	1,85	1,85	2,34	1,78
Sécurité passive centrale investissement	1,14	1,14	0	0,22
Sécurité incendie	2,52	2,52	2,92	2,78
Total	13,28	13,28	12,18	11,47

Le gardiennage en France prend en charge les prestations de gardiennage, mais également les prestations d'accueil sur les sites franciliens et nantais. Les investissements dans les équipements de contrôles de sûreté (notamment tunnels à rayons X), réalisés les années précédentes, permettent de limiter les coûts de gardiennage et de sécurisation sur les dispositifs événementiels (comme la conférence sur l'Ukraine de décembre 2022). Malgré une inflation plus élevée en 2022, le coût du gardiennage est resté stable par rapport à 2021.

La sécurité passive permet le maintien en condition opérationnelle et la mise à niveau des dispositifs de sécurité des sites métropolitains. En 2022, aucune dépense d'investissement n'a été engagée. Les crédits dédiés ont été ventilés sur le fonctionnement, afin d'engager deux opérations de mise à niveau du système de contrôle d'accès sur le site de Convention pour un total de 0,86 M€ en AE et 0,26 M€ de CP liquidés en 2022.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

L'activité sécurité incendie porte essentiellement le marché de prestation de gardiennage spécialisé en sécurité incendie pour les sites parisiens et nantais, ainsi que des prestations complémentaires liées à l'encadrement d'événements ou de zones de chantier. Des travaux d'installation d'éléments concourant à la sécurité incendie des sites ont également été pris en charge.

NUMÉRIQUEConsommation en AE : 49,10 M€Consommation en CP : 44,73 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	14,25	14,71	15,55	16,01
Postes de travail	9,50	9,76	12,28	10,93
Solutions d'impression	0,75	0,75	0,85	0,59
Télécommunications individuelles	4,00	4,20	2,42	4,49
Services d'infrastructure	17,00	18,71	18,92	19,10
Service d'hébergement applicatif	3,50	3,60	4,76	5,22
Services de transport de données	10,00	11,61	11,37	10,27
Services de sécurité du SI	3,50	3,50	2,79	3,61
Services applicatifs	19,15	14,15	13,90	9,03
Domaine ressources humaines	10,45	5,45	3,75	1,97
Domaine finances	2,50	2,50	3,92	2,30
Domaine gestion documentaire	1,50	1,50	1,84	0,97
Domaine action diplomatique	1,80	1,80	1,28	1,28
Domaine des moyens généraux	0,50	0,50	0,20	0,19
Domaine gestion du SI	2,40	2,40	2,91	2,32
Services mutualisés	0,22	0,22	0,73	0,59
Total	50,62	47,79	49,10	44,73

Services bureautiques

La consommation de l'axe « **services bureautiques** » s'établit à 15,3 M€ en AE et 16 M€ en CP. Cet axe regroupe les services correspondant à des équipements mis à disposition des utilisateurs localement, dans un environnement physique proche : station de travail, téléphonie, licences bureautiques et anti-virus.

Postes de travail

Conformément aux engagements pris les années précédentes, la DNUM a continué à investir massivement dans l'acquisition de 5 000 PC portables pour la centrale (3 M€) et les postes (1 M€). Ces achats, cumulés aux 4 000 pièces acquises grâce aux crédits mesures nouvelles 2021, permettront de déployer les itineo V4 sur 2023 et 2024 à l'ensemble des agents du MEAE. La surconsommation sur cette activité s'explique principalement par :

- une erreur d'imputation initiale d'une partie du budget alloué à la mesure nouvelle « développement des outils ADL » : sur les 2,5 M€ d'AE programmés et fléchés sur l'activité « Domaine RH », 1,5 M€ ont été dédiés à l'acquisition de PC portables pour les ADL, sur la brique « service bureautique » ;

- l'acquisition par la DNUM, en fin de gestion 2022, d'écrans 27" pour, d'une part, reconstituer son stock, et d'autre part, être en capacité de répondre aux demandes des postes et de la centrale, notamment celles formulées dans le cadre du déploiement de la nouvelle application France visas. Un peu moins de 0,5 M€ ont ainsi été consacrés à l'acquisition de moniteurs LCD (Liquid Crystal Display).

Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont principalement recouvert les commandes bureautiques passées dans le cadre du développement du projet ITINEO, ainsi qu'une commande d'autocommutateur pour la réouverture de notre Ambassade à Tripoli (Libye), garantissant le flux des communications du poste. Aussi, les CP 2021 de la mesure nouvelle consacrée au projet de visio-conférence ont été décaissés à hauteur de 0,36 M€.

La consommation sur l'activité « poste de travail » s'est ainsi portée à **12,3 M€ en AE et 10,9 M€ en CP**. La différence entre AE et CP s'explique par un dépôt tardif des factures sur chorus par les fournisseurs, ainsi que par des difficultés continues d'approvisionnement de certains composants informatiques, n'ayant pas permis de certifier le service fait avant la clôture budgétaire.

Solutions d'impression

0,9 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ont été consacrés à la location de copieurs multifonctions et à l'achat des consommables en administration centrale. Le marché interministériel de solutions d'impression porté par la DAE (SOLIMP 3) basculera en 2023 vers le marché SOLIMP4, avec un changement des matériels sur l'ensemble de ses sites en centrale. La Direction du numérique a ainsi dû anticiper toute rupture de service en passant une EJ pluriannuel pour couvrir le T1 2023. Les retards liés à la notification du marché ont par la suite conduit la DNUM à être davantage prudente, en passant également un EJ pour couvrir le T2 2023, expliquant ainsi la légère surconsommation en AE par rapport à la programmation initiale.

Télécommunications individuelles

Enfin, **2,42 M€ en AE et 4,48 M€ en CP** ont été consacrés aux télécommunications individuelles. En conséquence directe de la pandémie de Covid-19 et le recours au télétravail, le fort investissement consenti en 2021 à hauteur de 6,8 M€ en AE et 7,2 M€ en CP, aura finalement permis de retrouver en 2022 une consommation sensiblement conforme aux années antérieures. Les consommations demeurent néanmoins légèrement inférieures à la programmation ajustée en cours de gestion, eu égard à la surconsommation enregistrée sur le coût de la téléphonie mobile, qui demeure inférieure à la baisse constatée sur la consommation de la téléphonie fixe. Il convient de noter que la forte consommation de CP sur cette activité s'explique par les reports de CP 2021 sur 2022 à hauteur de 0,4 M€, le solde de la mesure nouvelle 2021 pour le développement de la visio-conférence (0,2 M€), ainsi que la consommation d'un EJ pluriannuel 2021 consacré à l'infogérance de la téléphonie fixe.

Services d'infrastructures

La consommation sur l'axe « **Services d'infrastructures** » s'établit à **18,92 M€ en AE et 19,1 M€ en CP**. Cet axe regroupe l'essentiel des dépenses du socle informatique de base, indispensable au fonctionnement du ministère. Il convient de rappeler que cette OB a fait l'objet d'une mesure nouvelle en 2021, pour un montant de 5,9 M€ en AE, dédié au financement de la modernisation du réseau mondial de télécommunication « WAN » (Wide Area Network) et la modernisation des infrastructures de téléphonies. 1,7 M€ de CP ont ainsi été décaissés sur l'activité « transport de données ». Les dépenses d'investissement sur cet axe se sont élevées à 0,3 M€, notamment pour le développement du projet Itinéo dans son versant sécurité des systèmes d'information et pour l'acquisition de serveurs et des robots de sauvegarde sur bandes magnétiques (résilience en cas de rançongiciel) pour le Datacenter.

Services d'hébergement applicatif

4,7 M€ en AE et 5,2 M€ en CP ont été consacrés aux services d'hébergement applicatifs en vue de la rénovation des équipements d'infrastructure qui permettront d'offrir de nouveaux services et d'améliorer le chiffrement et la sécurité du réseau. La consommation de la DNUM sur cette activité est supérieure aux prévisions (3,5 M€ AE et 3,6 M€ en CP). En effet, 0,6 M€ ont été recyclés en AE (licences SPLUNK, outil de supervision cyber), au motif d'une correction d'erreur d'imputation. 0,3 M€ ont bien été décaissés en 2022 et le solde de 0,3 M€ sera décaissé en 2023. Aussi, une partie des crédits complémentaires transférés à la DNUM en fin de gestion, ont été utilisés pour le renouvellement de maintenances SFR, limitant ainsi tout risque de rupture de service. Enfin, la surconsommation en CP sur cette activité s'explique par les charges et restes à payer N-1, dont la 2^e année des licences Splunk.

Services transports de données

Les services de transports de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (**11,3 M€ en AE et 10,3 M€ en CP**). Le très fort taux de consommation sur cette activité s'explique par le paiement des liaisons de données internationales du WAN pour lequel les AE et CP ont été engagés et décaissés en totalité. La surconsommation constatée s'explique par la commande en fin de gestion 2022, de la prestation pour couvrir janvier 2023, afin de garantir une continuité de service.

Service de sécurité du système d'information

Enfin, **2,8 M€ en AE et 3,6 M€ en CP**, ont été consacrés à la sécurité des infrastructures centrales, des données et du contrôle d'accès de celles-ci. Rappelons que l'activité service de sécurité a fait l'objet de reports de CP 2021 sur 2022, à hauteur de 0,6 M€, du fait de la notification tardive du renouvellement du marché de maintenance SFR.

La mesure nouvelle 2022 « système de détection des fuites de données » budgétée à hauteur de 0,5 M€ AE=CP, a été consommée en totalité. Ces crédits ont notamment permis d'investir dans l'acquisition de 6 serveurs scality qui permettent un stockage sécurisé de nos données, ainsi que dans des licences du produit cyberwatch édité par l'éditeur français éponyme, nous garantissant une meilleure cartographie de nos vulnérabilités et le déploiement de correctifs.

Enfin, une hausse significative du prix des licences a été constatée. 0,8 M€ avaient initialement été programmés pour une commande de licences de 3 ans. Un peu moins de 1 M€ ont, *in fine*, été engagés pour une durée de seulement 2 ans. Le niveau d'engagement des crédits est néanmoins inférieur aux prévisions (3,5 M€ AE=CP), suite à une

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

modification du code activité relatif à la mesure nouvelle « développement agile à distance » (1 M€ AE=CP). Les commandes ont en effet été fléchées sur l'OB « services applicatifs », davantage cohérent.

Services applicatifs

La consommation de l'axe « services applicatifs », s'établit à **13,9 M€ en AE et 9 M€ en CP**. Cet axe regroupe les crédits alloués aux projets informatiques du ministère, répartis en six domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français.

Les crédits ont été engagés en priorité sur les opérations classées stratégiques et hautes par le comité de programmation. Les projets inscrits au TOP 50 des grands projets numériques de l'État par la DINUM, CROCUS (logiciel de gestion comptable à l'étranger, qui concentre 22 % des dépenses d'investissement sur cet axe) et SAPHIR (système d'archivage électronique, 18 % des dépenses d'investissement), ont ainsi conservé leur trajectoire respective.

Une forte sous-consommation est constatée sur cet axe par rapport aux prévisions (19,2 M€ en AE et 14,2 M€ en CP). En effet, la DNUM avait, dès le début de l'exercice 2022, indiqué un mouvement en gestion de -6 M€ sur l'activité Domaine RH. En prenant en compte cette opération, les consommations de la DNUM sur cette activité sont relativement conformes aux prévisions. Deux mesures nouvelles 2022 sont fléchées sur cette OB :

- développement agile à distance (1 M€ AE=CP) : cette mesure nouvelle a été engagée et consommée à hauteur de 998 k€ en AE et 941,3 k€ en CP. Ces crédits ont permis d'adapter nos outils et infrastructures de développement, notamment à travers l'architecture cloud, afin de permettre progressivement aux développeurs informatiques de participer aux travaux à distance tout en conservant un niveau de sécurité équivalent à un développement dans nos locaux.

- Résorption de la dette technique (6 M€ AE avec décaissement triennal des CP) : cette mesure nouvelle a été engagée et consommée en 2022 à hauteur de 5,98 M€ en AE et 2,03 M€ en CP. Elle aura principalement permis de réduire, dès 2022, la dette technique des applications diplomatiques (0,7 M€ en CP 2022) telles que PROPIDAC (démarches des personnels des missions étrangères en France), SURVOL (autorisations de survol) ou bien encore le portail Diplomatie, dans l'attente pour cette dernière application, de l'initiation de sa refonte en 2023. Le second poste de dépense concerne les applications finances (0,56 M€ en CP 2022). L'application MODEPAC en particulier (application dédiée à la modernisation de la dépense en administration centrale, 12 % des dépenses d'investissement de l'axe) a fait l'objet d'évolutions majeures et essentielles pour ses développements à venir. Enfin, le troisième principal poste de dépense 2022 concerne les applications RH (DiploEmploi, ORISHA) à hauteur de 0,45 M€ en CP.

Services mutualisés

La consommation de l'axe « **services mutualisés** » s'établit à **0,73 M€ en AE et 0,59 M€ en CP**. Ces crédits ont été mobilisés pour les activités transverses de la DNUM relatives à la gouvernance et au pilotage des différentes missions du service, ainsi que pour les éventuels développements applicatifs ou acquisitions d'équipements mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs.

Celle-ci avait été anticipée en début d'exercice avec un mouvement en gestion sur cette activité, prenant en compte les prestations sur les applicatifs DIGDASH et PENTHAO (visualisation des données et tableaux de bord pour le pilotage des politiques publiques), également fléchés sur l'activité « services mutualisés ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**IMMOBILIER FRANCE**

Consommation AE : 2,54 M€ **Consommation CP** : 1,27 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Entretien lourd France	11,86	8,05	2,54	1,27

Plusieurs opérations ont été initiées en 2022, parmi lesquelles :

- QUAI D'ORSAY – Remplacement des ascenseurs et rénovation de sanitaires du bâtiment A ; rénovation du système de sécurité incendie et de l'éclairage de sécurité du site ; remplacement des portes coupe-feu et rénovation du réseau de production d'eau chaude sanitaire à l'hôtel du ministre ;
- CONVENTION – Reprise des calorifuges des réseaux hydrauliques, revalorisation et sécurisation du site ;
- STRASBOURG - Réhabilitation de la représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe.

Des opérations ont été achevées en 2022, parmi lesquelles diverses rénovations à l'hôtel du ministre et dans le bâtiment administratif du Quai d'Orsay, ainsi que des travaux d'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à La Courneuve.

Par ailleurs ont été lancées ou poursuivies les études et diagnostics nécessaires à la reprise des structures et des voiries et réseaux de La Celle-Saint-Cloud ; à l'exécution du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) à Nantes (accessibilité, remplacement d'ascenseurs, extension du centre des archives, sécurisation des installations techniques) ; à la rénovation énergétique de la représentation permanente auprès de l'OCDE (site OSWALDO CRUZ à Paris). Ces opérations immobilières ont nécessité de multiples études préalables et autorisations administratives, dont celles relatives aux monuments historiques. Cette longue phase préparatoire est par nature moins consommatrice de crédits.

Concernant les sites nantais, les études préalables ont en outre fait émerger des contraintes fortes imposant de réviser le cadencement et les périmètres initiaux des opérations. Parmi celles-ci, les diagnostics techniques réalisés sur la villa Chantreau, initialement destinée à accueillir l'École pratique des métiers de la diplomatie, font apparaître de très fortes contraintes techniques, amenant à étudier des solutions alternatives. Les études de rénovation des façades des bâtiments de Breil IV, Breil I et Casterneau conduisent à revoir le périmètre de l'opération pour une meilleure cohérence des interventions. S'agissant de l'opération de construction sur le site de la villa Martin, l'adoption par Nantes Métropole d'un nouveau plan local d'urbanisme impose de reconsidérer le projet dans son ensemble. Le projet d'extension du centre des archives de Nantes (CADN) continue de faire l'objet d'études au regard des réglementations relatives aux établissements recevant du public (ERP) et aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Toutes ces opérations devront de plus intégrer les nouvelles directives d'occupation des espaces tertiaires de l'État (circulaire du 8 février 2023).

La répartition des dépenses 2022 par site se présente comme suit :

Site	AE	CP
Quai d'Orsay	946 102	857 411
Château de la Celle Saint-Cloud	333 187	43 405
Convention	490 588	57 140
Nantes	517 534	266 282
Autres sites	386 789	181 741
Totaux	2 674 200	1 405 979

ACTION

07 – Réseau diplomatique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Réseau diplomatique	429 091 620	263 504 210	692 595 830	429 091 620	263 304 210	692 395 830
	432 955 065	250 638 525	683 593 590	432 955 065	250 530 928	683 485 993

Les montants de l'exécution 2022 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	429 091 620	432 955 065	429 091 620	432 955 065
Rémunérations d'activité	352 271 133	363 636 784	352 271 133	363 636 784
Cotisations et contributions sociales	74 781 990	63 141 103	74 781 990	63 141 103
Prestations sociales et allocations diverses	2 038 497	6 177 178	2 038 497	6 177 178
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	195 712 723	201 265 085	195 512 723	200 724 734
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	195 712 723	201 265 085	195 512 723	200 724 734
Titre 5 : Dépenses d'investissement	67 791 487	48 877 208	67 791 487	49 309 963
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	67 791 487	48 877 208	67 791 487	49 309 963
Titre 6 : Dépenses d'intervention		341 879		341 879
Transferts aux ménages		6 107		6 107
Transferts aux entreprises		2 857		2 857
Transferts aux autres collectivités		332 915		332 915
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		154 352		154 352
Prêts et avances		154 352		154 352
Total	692 595 830	683 593 590	692 395 830	683 485 993

Action 7 : Réseau diplomatique

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES

Consommation AE : 195,14 M€

Consommation CP : 194,38 M€

	LFI 2022	EXÉCUTION 2022	
	AE=CP	AE	CP
Fonctionnement courant	52,73	48,15	48,15
RP UNESCO (frais de représentation)	0,05	0,05	0,04
Frais de représentation	12,00	13,52	13,53
Voyages et missions statutaires	14,50	12,70	12,70
Formation linguistique	0,75	0,59	0,59
Gratifications stagiaires	1,20	1,00	1,00
Énergie et fluides postes	14,00	14,75	14,75
Téléphone et internet postes	7,00	5,74	5,74
Contentieux et transactions sur contrats ADL	0,90	0,20	0,20
Attachés de coopération ultramarins		0,18	0,18
Dépenses de structures à l'étranger hors MEAE		7,19	7,19
Total	103,13	104,07	104,07

Avec une consommation de 48,15 M€, l'activité Fonctionnement courant regroupe des dépenses de natures diverses (contrats, frais de tournées, valise diplomatique, achat de petits matériels, charges de copropriété...). La part des contrats (jardinage, nettoyage, entretien et maintenance technique notamment) est en augmentation (15,6 M€, contre

13,6 M€ en 2021 et 13,3 M€ en 2019) en raison de l'indexation des contrats sur les salaires minimums, de la priorité donnée à l'entretien et à la maintenance des matériels techniques ainsi que des décisions d'externalisation. Les ambassades mènent une politique d'achats maîtrisée, fondée sur le principe de la remise en concurrence régulière et une négociation concertée avec les opérateurs.

Les dépenses de frais de tournées ont augmenté en 2022 (7 M€) par rapport à 2021 (4,7 M€) pour se situer au niveau de 2019 (6,8 M€). Après deux années de restrictions sanitaires qui compromettaient les déplacements à l'intérieur des zones de compétence, le rebond constaté en 2022 reflète une reprise progressive des tournées, selon les contextes locaux.

Enfin, les « dépenses diverses » sont stables en 2022 (13,7 M€), avec niveau équivalent à 2019 (13,8 M€) et 2021 (14,4 M€).

L'activité RP UNESCO couvre les dépenses de frais de représentation de la représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO à Paris. La consommation de la RP-UNESCO s'établit en 2022 à 0,05 M€ soit 100 % de la ressource LFI ce qui traduit une activité de représentation de la RP-UNESCO soutenue et conforme à la programmation budgétaire.

Malgré un contexte sanitaire plus ou moins contraignant selon les pays l'activité Frais de représentation a connu une exécution supérieure à la LFI. Les postes ont connu une reprise de l'activité de représentation et de réception du 14 juillet, qui reste encore en-deçà de celle de 2019 (14,9 M€) mais bien au-delà du niveau de 2021 (8,4 M€). Le recours au mécénat sous forme de fonds de concours 01-1-3-240 « contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger », destiné à financer les réceptions de notre fête nationale, a connu un rebond, les conditions étant de nouveau réunies dans un nombre important de postes, selon les zones géographiques, pour organiser une réception dans son format habituel.

La ressource disponible s'établit à 14,5 M€ sur l'activité Voyages et missions statutaires, pour une consommation totale de 12,7 M€ pour la prise en charge des frais de voyages statutaires et de missions hors zone de compétence. Les crédits ont été consommés à hauteur de 88 % de l'enveloppe dédiée (contre seulement 68 % en 2021). En 2022, les déplacements ont globalement repris alors que leur coût individuel a augmenté de manière substantielle dans certains pays. Les voyages statutaires (voyages de congés, ruptures d'établissement, participation à un concours) représentent plus de 72 % de cette consommation. Les missions et appels par ordre en France représentent 17 % des dépenses et les missions hors circonscription environ 11 %. Le montant de la dépense statutaire sur cette ligne peut varier sensiblement d'une année sur l'autre, selon l'ampleur des mutations et la composition familiale des agents.

La consommation de l'activité Formation linguistique s'élève à 591 783 € en AE et en CP pour l'apprentissage de la langue du pays d'affectation par le personnel expatrié et le perfectionnement en français des agents de droit local, sur une enveloppe (LFI) de 750 000 € en AE et en CP. La suppression progressive des mesures de confinement a été propice à la reprise des cours en présentiel.

L'activité Gratification des stagiaires répond à un besoin important des postes, mais la consommation en 2022 de 996 284 € en CP (997 298 € en AE) sur une dotation (LFI) fixée à 1,2 M€, est demeurée relativement contrainte. Celle-ci s'explique par la difficulté d'accueillir l'ensemble des stagiaires dans un contexte sanitaire encore dégradé dans certains postes.

Dotée à hauteur de 14 M€ (LFI), la consommation de l'activité Énergie et fluides s'élève à 14,7 M€, ce qui a nécessité des redéploiements de crédits à partir d'autres activités. Les dépenses d'énergie et fluides sont soumises aux aléas du change, à la fluctuation des prix du pétrole et du gaz, à la hausse des tarifs de l'électricité. La dépense avait diminué de près de 13 % entre 2019 (12 M€) et 2021 (10,9 M€), en raison à la fois du contexte sanitaire, induisant une rotation des équipes en présentiel (sous-consommations) et des bénéfiques de la politique d'économie énergétique (isolation des bâtiments, changement des éclairages notamment). En 2022, la hausse est de 35 % par rapport à 2021 et de 23 % par rapport à 2019.

La ligne Téléphonie et internet reste soumise à des tensions, en raison du déploiement des outils de mobilité et de la nécessité de sécuriser et de renforcer les liaisons internet des postes nécessaires au bon fonctionnement d'applications en ligne (Diplomatie, déploiement de France Visa) utilisant la dématérialisation des documents. Une

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

légère hausse des dépenses est constatée cette année (5,5 M€ en 2021) pour se situer à un niveau équivalent à 2019 (5,8 M€) et 2020 (5,9 M€).

Créée en 2016 et dotée d'une provision de 0,9 M€ en LFI, l'activité Contentieux et transactions sur contrats ADL supporte les dépenses relatives aux contentieux et transactions concernant les agents de droit local dans les postes, qui ne relèvent pas du domaine du titre 2. La dépense en 2022 s'est élevée à 198 983 € en AE et en CP, en baisse par rapport à 2021 (389 722 €). Certains dossiers restent en cours d'instruction, dont les délais peuvent être parfois de plusieurs années.

Créée en 2016 et non dotée en LFI, l'activité Attachés de coopération ultramarins correspond aux dépenses de fonctionnement des chargés de coopération des conseils régionaux de Martinique, de Guadeloupe et de la Nouvelle Calédonie affectés dans certaines ambassades. La dépense 2022 s'élève à 183 279 € en AE et en CP, sur des crédits du fonds de concours 01-01-3-982.

IMMOBILIER A L'ÉTRANGERConsommation AE : 40,74 M€Consommation CP : 40,07 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Entretien, maintenance à l'étranger	9,24	9,24	9,89	9,89
Locations à l'étranger	30,00	29,80	30,85	30,18
Total	39,24	39,04	40,74	40,07

En 2022, l'activité Entretien, maintenance à l'étranger a bénéficié d'une dotation (LFI) fixée à 9,24 M€, auxquels s'ajoutent les crédits issus de l'ADP 2-3-00447 pour un montant de 0,37 M€. Les dépenses exécutées sur cette ligne s'élèvent à 9,89 M€, en baisse de 23 % par rapport à 2021 (12,2 M€) qui avait bénéficié d'un report de ressource lié à la baisse d'autres activités (représentation, déplacements). Le taux de consommation sur cette activité (103 %) demeure toutefois à un niveau élevé car l'entretien courant constitue une priorité afin d'éviter toute dégradation du bâti, ce qui évite de recourir par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus coûteuses pour le budget de l'État. Ces dépenses ont également permis de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'hébergement dans les logements mis à disposition des agents dans certains postes.

Un peu plus de 400 contrats de location à l'étranger (associés à leurs charges connexes) ont été pris en charge par le ministère en 2022. Les dépenses de location à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année) et sont très sensibles aux fluctuations du change (75 % des baux sont libellés en devises dans 61 monnaies différentes - dont près d'une centaine en dollars américains et une centaine en euros).

La consommation de l'activité en 2022 s'est élevée à 30,85 M€ en AE et 30,18 M€ en CP. Cette ligne inclut les parts locatives de l'ensemble des administrations partageant les locaux diplomatiques. Trente-huit baux ont été clôturés et 20 nouvelles locations ont été prises sur de nouveaux sites ; 101 baux ont été renouvelés. Les montants des contrats de locations à l'étranger ont des amplitudes très fortes. Les coûts annuels varient fortement du fait de la diversité des types de locations prises et de la fluctuation du taux de chancellerie.

SECTEUR	Baux les plus faibles (coût annuel)		Baux les plus élevés (coût annuel)	
Afrique	Bail emphytéotique pour un terrain à construire à Port Louis (Île Maurice) à titre gratuit	0 €	Campus diplomatique à Tripoli (Libye)	800 000 €
Amériques/ASIE	Bail emphytéotique pour la Résidence à Port Vila (Vanuatu)	305 €	Bureaux et parkings de la Représentation permanente auprès de l'ONU à New York	2 012 077 €
Europe	Local des archives visas à la Valette (Malte)	282 €	Ambassade à Kiev	917 997 €
Orient	Bail Emphytéotique- Terrain de la Chancellerie à Dacca (Bangladesh)	67 €	Loyer Ambassade à Abou-Dabi (Émirats Arabes Unis)	832 990 €

Certains baux prévoient des versements anticipés de loyers tous les deux ans, par exemple au Soudan, voire tous les cinq ans comme en Irak. Certains ont été renégociés pour permettre un lissage budgétaire à l'exemple de celui de la Libye.

Pays	Site	Début du bail	Fin du bail	Versements	Montant des loyers 2022
Oman	Mascate, campus diplomatique	2012	2032	Tous les 2 ans	29 358 €
Soudan	Khartoum	2022	2027	Tous les 2 ans	628 537 €
Irak	Bagdad	2019	2029	Tous les 5 ans	608 000 €

Le paiement d'une partie des baux de certains postes (principalement des postes à présence diplomatique, PPD) est directement effectué à partir de l'administration centrale (29 baux recensés en 2022).

INDEMNITÉ DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (ICR)

Consommation AE : 19,30 M€

Consommation CP : 19,30 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
ICR et voyages statutaires départ de France	18,68	18,68	19,30	19,30

Les principaux facteurs affectant la consommation de l'activité Voyages statutaires de France vers l'étranger, Indemnité de changement de résidence (ICR) et fret VI demeurent le nombre d'agents mutés, la composition de leur famille, les pays d'affectation et l'évolution des coûts moyens du fret. La consommation se compose des frais de mutation des agents et plus précisément de :

- la prise en charge du voyage d'affectation France/Poste pour l'agent et ses ayants droit : 2,89 M€ (15 % de la dépense totale de l'activité) contre 2,53 M€ en 2021. Cette dépense comprend les éventuels frais de quarantaine (moindres en 2022 par rapport à 2021 et 2020) ainsi que les dépenses de vaccins obligatoires. La hausse du coût des billets d'avion a été limitée par une importante anticipation des réservations ;
- le versement d'une indemnité de changement de résidence calculée suivant les modalités du décret n° 86-416 soit 15,46 M€ (80 %) pour 1 845 mouvements contre 13,8 M€ pour 1 787 mouvements en 2021. Dans le prolongement de 2021, l'année 2022 a vu se poursuivre la forte hausse du coût du fret dans son ensemble : maritime, routier et aérien. Le montant moyen de l'ICR versée est de 8 381 € contre 7 726 € l'an passé. Comme en 2021, environ 15 % des agents mutés ont sollicité le versement des 20 % complémentaires de l'ICR.
- Le coût de la prise en charge du forfait du fret pour les VI (dans la limite de 150 kg) est en légère baisse : 0,94 M€ (5 %) contre 1,05 M€ en 2021.

SÉCURITÉ A L'ÉTRANGER

Consommation AE : 31,03 M€

Consommation CP : 30,94 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Gardiennage étranger	20,17	20,17	18,93	18,89
Sécurité passive des postes fonctionnement	5,80	5,80	6,83	6,78
Missions de renfort et missions d'audit de sécurité	5,10	5,10	4,20	4,20
Frais de déménagement des gendarmes	2,60	2,60	1,07	1,07
Total	33,67	33,67	31,03	30,94

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Les dépenses de gardiennage à l'étranger prennent en compte le gardiennage des sites, ainsi que la protection des agents lors de leurs déplacements en dehors des emprises (trajets de et vers l'aéroport, rendez-vous extérieurs,...) dans les pays où les risques sont les plus importants. Il s'agit des pays identifiés comme des pays en crise (catégorie 1 de la doctrine de sécurité du MEAE) tels que la Libye, l'Irak, Haïti ou ceux sujets à une menace terroriste (catégorie 2).

La ligne consacrée au gardiennage est en constante augmentation depuis plusieurs années en raison de :

- facteurs structurels : les législations locales du travail qui prévoient des revalorisations annuelles obligatoires des salaires et entraînent une augmentation des masses salariales dont le coût constitue l'essentiel du prix prestation ; taux d'inflation engendrant une augmentation automatique du coût des services ;
- facteurs contextuels : l'augmentation des risques sur l'ensemble des secteurs géographiques ; la mise en place de dispositifs spéciaux et particulièrement renforcés des postes situés en catégorie 1 de la doctrine de sécurité ;
- facteurs de gestion : une politique d'externalisation (remplacement d'agents de sécurité ADL par des prestations de gardiennage, occasionnant un transfert de charge du titre 2 vers le titre 3) ; les conséquences de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger en matière de regroupement des budgets de gardiennage des autres services ministériels sur le programme 105.

Dans le but de contenir la hausse des moyens budgétaires consacrés à ces prestations, des mesures de rationalisation et de mutualisation sont entreprises (remise en concurrence des entreprises locales, tous les cinq ans maximum, avec des entreprises locales ou le cas échéant des entreprises françaises de sécurité, ajustement au strict nécessaire des amplitudes horaires, etc.)

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent les contrats de maintenance des installations (tunnels rayons X, vidéo-protection, dispositifs anti-intrusion) et les travaux de réparation ou de remplacement d'appareils. La mise en place progressive de nouveaux systèmes et installations de sûreté sur l'ensemble du réseau des postes à l'étranger nécessite d'en assurer le maintien en condition opérationnelle ainsi que la mise à niveau suivant les évolutions techniques.

La forte hausse est liée :

- à la systématisation de la mise en place de contrats de maintenance pour l'ensemble des dispositifs nouvellement installés ou rénovés, afin de garantir un maintien en condition opérationnelle et d'assurer une meilleure sécurité des sites ;
- à l'inflation ayant conduit à d'importantes hausses de prix dans les domaines des transports, des matières premières et des matériels électroniques.

Les crédits affectés sur la ligne des missions de renfort et missions d'audit de sécurité financent essentiellement les missions de longue durée de gardes de sécurité (police et gendarmerie) affectés en mission de renfort dans les postes diplomatiques et consulaires particulièrement exposés. A ces missions de renfort s'ajoutent des missions d'audit. Ces missions de renfort temporaire dans les postes sont indispensables pour ajuster les dispositifs de sécurité face aux survénances de crises. Ainsi, l'année 2022 a connu un fort accroissement des missions de renfort déployées sur les théâtres d'Ukraine, du Burkina Faso et d'Haïti, ou en accompagnement de l'ouverture, en raison d'une décision présidentielle, d'un consulat à Mossoul.

Les frais de changement de résidence des gendarmes et de déplacements sont consécutifs à la mise à disposition du MEAE de sous-officiers de gendarmerie pour servir en qualité de gardes de sécurité dans les postes diplomatiques à l'étranger.

La réduction de consommation en 2022 est liée à une modification, par la Gendarmerie, du calcul des frais de déménagements. A l'inverse, l'augmentation des coûts de transport a atténué cette diminution.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES - INVESTISSEMENT**

Consommation AE : 2,28 M€

Consommation CP : 2,28 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Véhicules et gros matériel	3,00	3,00	2,28	2,28

La consommation de l'activité Véhicules et gros matériel s'élève à 2,28 M€ pour une dotation en LFI de 3 M€, augmentée de 1,5 M€. Après le transfert en 2019 sur le P105 HT2 du parc automobile des autres ministères, la politique de renouvellement progressif du parc automobile des postes à l'étranger s'est poursuivie en 2022, dans la continuité des deux années précédentes, même si le contexte sanitaire a sensiblement allongé le délai de traitement des dossiers. Le remplacement des véhicules est désormais systématiquement soumis à un examen de la rationalisation du parc de chaque ambassade et s'inscrit dans une logique de services publics éco-responsables par l'acquisition de véhicules propres là où cela possible et pertinent.

IMMOBILIER A L'ETRANGER – ENTRETIEN LOURD

Consommation en AE : 35,15 M€Consommation en CP : 35,35 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Entretien lourd étranger	41,66	41,66	35,15	35,15

La consommation de l'activité s'est élevée à 35,15 M€ d'AE et 35,35 M€ de CP en 2022, répartie selon trois axes :

- Les opérations annuelles d'entretien lourd ;
- Les opérations pluriannuelles validées en comité de programmation immobilière ;
- Les missions transversales, notamment la démarche amiante.

1/ Opérations annuelles inférieures à 0,2 M€ :

L'entretien lourd annuel reste une priorité, renforcée d'année en année. En 2022, ce sont 375 projets qui ont été lancés pour 13,6 M€. En 2021, 450 projets avaient été menés pour un montant total de plus de 14,4 M€.

Cette dotation est dédiée aux interventions considérées comme prioritaires au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de plus de 2000 bâtiments :

- Sécurité électrique et incendie ;
- Structure et le clos et couvert ;
- Éradication de l'amiante repéré, dans les cas obligatoires ou lorsque celle-ci demande des visites de contrôle dans l'année ;
- Mise en accessibilité des bâtiments ;
- Renforcement du volet performance énergétique ;
- Connaissance du patrimoine.

Les priorités annoncées se traduisent bien dans les résultats opérationnels de l'année 2022 : préservation du bâti (23 % des opérations), sécurité électrique (12 %) et incendie (8 %), rénovation technique...L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est en augmentation, avec 11 projets pour un total de 0,53 M€ (contre 0,2 M€ en 2021). On note aussi les résultats de la démarche amiante, qui se traduit en travaux, avec 18 opérations de désamiantage pour plus de 0,77 M€ (contre 0,55 M€ en 2021).

Enfin, en 2022, 54 projets ont porté sur le logement, pour un total de 2,2 M€, soit 16 % de l'enveloppe dédiée aux travaux d'entretien lourd.

2/ Opérations pluriannuelles, supérieures à 0,2 M€ :

Malgré les aléas divers rencontrés, les 152 opérations financées en 2022 ont connu un avancement satisfaisant :

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

- 19 opérations ont été livrées, dont la relocalisation du consulat général à San Francisco, la rénovation de la résidence à Dublin, la rénovation des systèmes de climatisation et de chauffage du consulat général à New-York, le réaménagement du campus à Bagdad, la première phase de la restauration des façades de la résidence à Washington, la relocalisation du consulat général à Atlanta ;
- 29 opérations sont en cours de travaux, dont la rénovation des façades du palais Farnèse à Rome, la rénovation des immeubles de logements à Dakar, la rénovation de la climatisation de la chancellerie et des résidences à Riyad et Djeddah, la sécurisation des façades du SCAC de New-York, la rénovation des façades Queensberry à Londres, la relocalisation du consulat général à Wuhan, la rénovation de salons du Palais Bucquoy à Prague ;
- 67 opérations sont en cours d'études : rénovation des domaines nationaux de Jérusalem (lancement des travaux début 2023), rénovation lourde de notre ambassade à Zagreb, restructuration de l'IFAL à Mexico, la rénovation énergétique de l'ambassade à Canberra...
- 37 opérations sont en cours de montage ou de programmation.

La crise sanitaire continue d'affecter le travail des équipes de maîtrise d'ouvrage (missions empêchées dans plusieurs pays), sur les études et surtout sur le déroulement des travaux, par indisponibilité des matériels et matériaux, surcoûts, difficultés d'acheminement,... En 2022, la multiplication des crises sécuritaires et guerres ont causé des retards, des surcoûts et ont nécessité des ajustements permanents du plan de charge.

Par rapport aux prévisions de début d'année 2022, plusieurs opérations ont été différées, d'autres ajoutées, en raison d'aléas ou de nouveaux besoins, en particulier :

- La relocalisation de l'ambassade à Kiev reste suspendue, bien que les nouveaux locaux soient déjà loués ; des travaux de mise en conformité électrique ont été réalisés d'urgence sur le site actuel de l'ambassade fin 2022 / début 2023 ;
- Le chantier d'aménagement pour la relocalisation du consulat général à Wuhan a été arrêté en juillet 2022, en raison des difficultés d'acheminement des matériaux et surtout de l'impossibilité de se rendre sur site pour les techniciens ; après plusieurs tentatives, il est relancé en février 2023 ;
- Les projets à Moscou sont pour certains décalés d'un an au moins, en accord avec le poste (mise aux normes et réaménagement du salon de réception de l'ambassade, réfection de l'étanchéité des toitures de l'ambassade, rénovation technique et désamiantage dans les logements à l'immeuble de France) ;
- Suite à la feuille de route signée par les ministres des affaires étrangères à Cotonou en juillet 2022, un nouvel institut franco-béninois est projeté, financé par le Bénin ; la partie française s'associe une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir ses besoins et assurer une expertise tout au long du projet ;
- La mise en conformité anti cyclonique de la résidence à Suva (540 000 €) a dû être ajoutée, suite aux études menées en 2022, pour un lancement des travaux en février 2023 ;
- La rénovation électrique de la résidence à Conakry (1 M€) a dû être ajoutée, suite aux études menées en 2022, pour un lancement des travaux en février 2023.

3/ Missions transversalesAvancement de la campagne amiante

La campagne a pu redémarrer pleinement depuis juillet 2022, après des années 2020 et 2021 compliquées par la crise sanitaire puis la relance des consultations pour les marchés à bons de commande. En 2022, 20 pays ont été inspectés, soit 251 biens, parmi lesquels 13 pays pour la première fois.

Depuis son lancement en 2017, 141 pays sur 162 (87 %) ont été inspectés, pour la création des diagnostics techniques amiante : pour 105 pays, certains bâtiments comprennent des matériaux amiantés, alors que pour 36 pays, les diagnostics n'ont pas fait apparaître de tels matériaux.

Au total, les inspections menées depuis 2017 ont mis en évidence 1126 matériaux amiantés. Sur les 10 matériaux dont le retrait était obligatoire au sens de la réglementation française, 8 ont été traités et les 2 matériaux diagnostiqués plus récemment (2022) seront traités dès 2023. La DIL mène des opérations de résorption des matériaux amiantés, même dans les cas non obligatoires, ainsi, entre 2017 et 2022, 47 opérations de retrait d'amiante ont été réalisées.

L'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite

Toutes les opérations de construction ou de relocalisation intègrent les impératifs d'accessibilité des locaux. La mise en accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite est en augmentation, avec 11 projets menés : sanitaires accessibles au campus de New-Delhi, au consulat général d'Erbil, à l'institut français à Nouakchott, travaux d'accessibilité à Beyrouth, à Marrakech, ascenseur à Lagos...

La transition écologique

La programmation à l'étranger intègre l'amélioration de la performance énergétique à différents niveaux. Plus du tiers des projets pluriannuels importants permettront des améliorations énergétiques du bâti, des équipements, ou la production d'énergie renouvelable. Le projet de rénovation énergétique à Canberra vise en particulier à améliorer la performance du bâtiment et ses équipements et à assurer une production d'énergie renouvelable, pour que cette ambassade devienne à énergie positive. La DIL prévoit la certification environnementale des constructions nouvelles, chaque fois que cela est possible : logements à Bamako, ambassades à Libreville et Doha.

La production d'énergie renouvelable constitue un levier nécessaire pour répondre aux préoccupations environnementales, mais aussi à la hausse du coût des énergies et au besoin d'autonomie énergétique dans certains postes : actuellement 7 parcs photovoltaïques sont installés et 13 postes sont équipés d'une production d'eau chaude solaire, une quinzaine de projets de production photovoltaïque sont en cours d'études (Kingston, Beyrouth, Bogota, Brasilia...).

Une part croissante de l'enveloppe des petits travaux annuels est dédiée à l'amélioration énergétique et à la production d'énergie renouvelable.

De plus, la DIL a réalisé une étude sur les dépenses énergétiques à l'étranger, mettant en exergue certains postes pour lesquels les coûts sont particulièrement importants. Ces situations sont examinées et font l'objet de projets (Canberra...) ou de projets prioritaires pour les années à venir.

Enfin, l'appel à projet ambassades vertes (doté de 0,2 M€) met l'accent sur la sobriété, la performance énergétique et la production d'énergie renouvelable.

SÉCURITÉ A L'ETRANGER

Consommation en AE : 18,34 M€

Consommation en CP : 18,77 M€

en M€	LFI 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Sécurité passive postes investissement	16,90	16,90	13,77	13,74
Véhicules blindés	4,33	4,33	4,57	5,03
Total	21,23	21,23	18,34	18,77

Les dépenses d'investissement pour la sécurité passive des postes sont relatives à la mise à niveau des dispositifs de sûreté en protection périmétrique, équipements et systèmes de sécurité passive ainsi qu'à l'accompagnement, pour leur volet sécuritaire, des opérations immobilières du MEAE.

Les dernières opérations imputées sur le CAS 723, suite à l'avance de 64,6 M€ consentie en 2019-2020, ont été lancées en 2022. De ce fait, les opérations nouvelles sont prises en charge sur le programme 105. En raison du caractère pluriannuel des dépenses d'investissement et la nécessité d'engager des dépenses urgentes, un abondement complémentaire de 2,5 M€ en AE a été nécessaire en fin de gestion, pour la prise en charge des surcoûts liés à la guerre en Ukraine, le renforcement de la sécurité de l'ambassade à Haïti, la préparation de l'ouverture du consulat général de France à Mossoul et la remise en état sommaire de l'ambassade à Ouagadougou suite aux dégradations subies en octobre 2022.

La consommation indiquée ne reflète pas la réalité des autorisations d'engagements passées : au titre de 2022, l'application Crocus (pour la gestion des dépenses à l'étranger) a nécessité que les postes de soldent leurs engagements juridiques en fin de gestion et en demandent le report en 2023. Par ailleurs, les restes à liquider sur les tranches fonctionnelles créées en 2022 sont de 9,1 M€.

Les principales opérations menées en 2022 sont les suivantes :

Pays	AE	CP
Guinée	3 039 969	388 254

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Inde	2 500 000	841 686
Cuba	1 800 000	540 000
Soudan	1 428 802	511 404
Bolivie	1 310 000	443 728
Mauritanie	980 000	292 767
Corée du Sud	950 000	282 986
Égypte	615 030	218 958

Les dépenses en matière de véhicules blindés ont concerné la maintenance du parc déployé dans les postes (près de 200 véhicules), la location pour certaines situations urgentes (Irak, Libye, Burkina) et les actions de formation des chauffeurs. Comme pour la maintenance des installations de sécurité passive, l'extension du parc des véhicules blindés, notamment par l'intégration du parc des autres services ministériels entraîne un accroissement des dépenses consacrées à leur entretien. De même la constitution d'un stock de pièces de rechange pour ces véhicules constitue une dépense essentielle pour le maintien en condition opérationnelle de ces véhicules.

En 2022, 3 véhicules blindés ont été achetés pour Haïti et 3 autres véhicules légers du poste ont été blindés localement (0,73 M€), 2 véhicules blindés ont été acquis pour le Mali (0,41 M€). Une commande de 8 véhicules blindés a par ailleurs été passée (2,01 M€), ceux-ci seront livrés en fin d'année 2023.

La surconsommation de cette ligne est liée à la crise en Ukraine et le passage d'Haïti en catégorie 1, qui a nécessité l'acquisition et le déploiement de véhicules blindés vers ces postes, et l'augmentation du prix des matières premières et des transports (1,4 M€ transférés au service de la valise diplomatique afin d'acheminer une majeure partie les véhicules blindés, et les pièces détachées nécessaires à leur entretien en poste).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	768 455	768 455			4 822 817	3 407 695
Transferts	768 455	768 455			4 822 817	3 407 695
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)	286 497	79 729			409 041	615 809
Transferts	286 497	79 729			409 041	615 809
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)	25 020	5 808			7 292	10 617
Transferts	25 020	5 808			7 292	10 617
Universités et assimilés (P150)		2 958				
Transferts		2 958				
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)		3 750			15 000	15 000
Transferts		3 750			15 000	15 000
Total	1 079 971	860 700			5 254 149	4 049 121
Total des transferts	1 079 971	860 700			5 254 149	4 049 121